

Union des Déportés d'Auschwitz
39, bd Beaumarchais 75003 Paris
Tel : 01 49 96 48 48 Fax : 01 49 96 48 49
maisonauschwitz@wanadoo.fr

Association des Professeurs
d'Histoire et de Géographie
98, rue Montmartre
75065 Paris - Cedex 2

Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah- Amicale d'Auschwitz

Des professeurs, professeurs-documentalistes et bibliothécaires
En coopération avec le Ministère de l'Éducation Nationale

CONFÉRENCE-DÉBAT

Mercredi 10 décembre 2003 - Lycée E. Quinet - 75009 Paris

POUR UNE HISTOIRE DES JUSTES

A la mémoire d'Albert GRINHOLTZ

Petit cahier N°19

SOMMAIRE

1. **CONFÉRENCE DE LUCIEN LAZARE**, éclaíreur israélite, sauveteur, résistant, auteur d'un dictionnaire des Justes de France qui participe à un projet européen p. 4
2. **TÉMOIGNAGE DE DEUX JUSTES :** p.19
A / Henri BARTOLI
B / Roger BELBEOCH
3. **TÉMOIGNAGES DE JEANNETTE DREYFUSS**, enfant cachée, **ET DE BÉATRICE DE ROYS-ROBINSON**, fille du marquis et de la marquise de ROYS, Justes à titre posthume p. 29
A / Béatrice de ROYS-ROBINSON
B / Jeannette DREYFUSS
4. **TÉMOIGNAGE DE MONIQUE VIDAL** p. 34
5. **TROIS JUSTES A AVON : Texte de Maryvonne BRAUNSCHWEIG.** p.36
6. **LES JUSTES PARMI LES NATIONS: Entre mémoire et Histoire -Texte de Sarah GENSBURGER** p.39
7. **SUR LES DEUX FILMS DE PIERRE SAUVAGE :** « les armes de l'esprit » : le Chambon sur Lignon, Juste à titre collectif, **ET DE G. JUGNOT :** « Monsieur Batignole ». Marie-Paule HERVIEU p.45
- Bibliographie** p.48
- Filmographie** p.49

N.B. Les textes présentés, ici, ont été relus et corrigés par les intervenants.

POUR UNE HISTOIRE DES JUSTES

Mercredi 10 décembre 2003

Marie-Paule Hervieu

Cette journée est dédiée à **Albert Grinholtz**.

C'est en 1994, lors de notre premier voyage d'étude à Auschwitz-Birkenau, que nous avons rencontré Albert pour la première fois. Nous n'avons jamais cessé d'entretenir avec lui des relations très intenses. Sa chaleur et son humanité nous manquent beaucoup.

Nous introduirons notre sujet avec un film vidéo mis à notre disposition par le Comité français pour Yad Vashem¹, et en particulier par Madame Corinne Melloul, qui nous a beaucoup aidés dans la préparation de cette journée. Cette vidéo présente très rapidement François Flageollet qui a sauvé, dans le camp de Burgau, deux femmes juives, Rose Gassmann et Régine Goldberg. Il a reçu la médaille des Justes en 1994.

Je donnerai ensuite la parole à Monsieur Lucien Lazare.

Monsieur Lucien Lazare a été proviseur du lycée Cassin de Jérusalem et il est l'auteur de trois livres qui sont à votre disposition dont le *Dictionnaire des Justes*, un recensement de ceux qui ont été reconnus comme tels. Il participe actuellement à un projet d'Encyclopédie européenne des Justes. Il travaille pour Yad Vashem. Pour être "Juste", il faut avoir sauvé des Juifs de façon active et désintéressée. Je rappelle qu'il y a eu 20 000 Justes reconnus dont plus de 2000 en France.

Je laisse la parole à M. Lazare. ²

¹ 64, Avenue Marceau 75008 Paris - Tel : 01 47 20 99 57 - Yadvashem@libertysurf.fr

² M. Lucien Lazare vient de participer au deuxième colloque de Lacaune (20-21 septembre 2003) sur le thème « Les femmes à l'épreuve des années quarante : Juives et non-Juives : Résistance et Entraide. »

I / CONFÉRENCE DE MONSIEUR LUCIEN LAZARE

Lucien Lazare

Merci à Mme Hervieu, merci à l'Association, merci à toutes les personnes qui sont ici et participent à ce Cercle d'étude que je découvre. Je suis à la fois heureux et ému de me retrouver parmi vous, parmi des professeurs, un élément naturel de l'époque où je n'étais pas encore retraité, cela me rajeunit. Mais je suis surtout honoré de prendre place aux côtés de Messieurs Bartoli et Belbéoch qui font partie de cette toute petite poignée de Français, je dirais même d'Européens, qui ont reçu le titre de "Justes parmi les Nations".

Je suis parmi vous pour éclairer la signification de ce titre et je le fais avec beaucoup de bonne grâce. Je ressens le besoin de vous remercier de venir vous documenter sur ce thème qui est encore, je crois, trop peu entré dans la mémoire nationale des Français, dans la conscience de nos contemporains, et il est nécessaire de procéder à ce que vous faites pour faire progresser cette question.

Mme Hervieu a mentionné le dictionnaire des Justes de France ; c'est en effet le premier volume d'un projet de l'Institut de recherche et mémorial Yad Vashem à Jérusalem, qui concerne l'Europe entière. Un volume sera publié, pour chaque pays occupé, dans sa langue, et l'ensemble de l'encyclopédie le sera à Jérusalem, en Anglais. La réalisation de l'ouvrage est en cours, Yad Vashem étudie toujours de nouvelles requêtes qui permettront de décerner d'autres titres de "Justes parmi les nations".

Mme Hervieu m'a suggéré un plan. Je l'adopte volontiers, même si la première partie est un peu délicate, car il s'agit de ma propre histoire de sauveteur. Je l'intégrerai dans un contexte, soyez gentils de faire abstraction de ma personne.

Je suis né en 1924 à Metz. Avant la guerre, j'étais réfractaire à toute idée d'adhésion à un mouvement de jeunesse. Mes parents auraient bien voulu mais ils m'avaient donné une éducation telle que j'étais allergique à toute idée d'enrégimentement et un mouvement de jeunesse, avec son uniforme, était pour moi un embrigadement. On m'avait élevé dans le culte des valeurs de la République et dans l'hostilité aux régimes autoritaires qui voyaient le jour et se développaient un peu partout à nos frontières. Après l'exode et la défaite, je me suis retrouvé avec ma famille à Lyon. Très vite des mesures à l'encontre des Juifs ont été promulguées par le gouvernement du Maréchal Pétain. Lycéen, je ne me suis pas senti particulièrement concerné, ni marqué sur un tableau d'infamie. J'ai cependant éprouvé le besoin de rencontrer d'autres Juifs et d'approfondir ce que cela signifiait. Pourquoi des lois, subitement en France, sous ce régime partiel d'occupation, s'en prenaient-elles aux Juifs ?

A la synagogue, j'ai trouvé un Cercle d'Etude auquel j'ai participé assidûment. J'ai découvert qu'il formait les cadres d'un mouvement de jeunesse, celui des Eclaireurs Israélites de France. En moins d'un an, en 1941, après avoir été allergique aux mouvements de jeunesse, sans état d'âme, j'ai revêtu l'uniforme des Eclaireurs Israélites de France. Quand, bien plus tard, j'ai étudié l'histoire des mouvements de jeunesse à travers le monde, j'ai appris qu'ils s'étaient toujours situés à la lisière entre la volonté d'embrigader des jeunes au service du régime en place dans le pays (ce fut le cas pour Baden Powell qui voulait former de bons sujets au service de sa majesté et de l'Empire), la rébellion contre la génération des adultes. En fait, les Eclaireurs Israélites de France proposaient l'option de la rébellion non seulement contre la génération des parents mais aussi contre le régime.

En 1942, au mois d'août très précisément, quelques jours avant les grandes rafles qui ont frappé les Juifs étrangers en zone sud (elles ont commencé le 26 août 1942), le mouvement des Eclaireurs Israélites de France a fait basculer ses cadres dans la clandestinité, les a improvisés sauveteurs de Juifs menacés d'arrestation. Concrètement, le mois de juillet avait été consacré à des camps d'été dans le département de la Haute-Loire, dans des zones très déshéritées. Des zones où on n'avait jamais vu de Juifs, mais où les journaux officiels les décrivaient avec des doigts crochus ou autres signes animaux. Nos camps s'étaient tenus sans la moindre difficulté, sans que notre qualité de Juifs ait été mise en rapport avec ce que la population locale pouvait trouver dans ses journaux. Au retour, les cadres de ces camps scouts (dont je faisais partie) ont été réunis à la synagogue de Lyon et nous avons appris qu'il y aurait des arrestations, qu'il fallait se tenir prêt à répondre à tout appel.

Le samedi suivant, le 29 août, on a demandé à l'équipe dont je faisais partie de recueillir 108 enfants, juifs étrangers, qui venaient d'être soustraits à l'internement dans le camp improvisé de Vénissieux¹ (une caserne désaffectée). Il s'agissait de les accueillir au local des Eclaireurs Israélites dans le quartier de la Croix Rousse. Cela n'a pas été très brillant, aucun de nous n'était expérimenté, nous ne disposions que de ressources matérielles très limitées. En 24 heures, nous avons réussi à placer la quasi-totalité de ces enfants, âgés de 2 à 15 ans, dans des familles ou dans des institutions non juives. Il nous restait une quinzaine d'adolescents (Il était apparemment plus facile de placer des filles !). Nous avons reçu l'ordre de rouvrir immédiatement les camps d'été en Haute-Loire, de récupérer des uniformes, d'en habiller les enfants et de les installer là bas. Ce qui a été fait. Au bout de trois semaines, des solutions dans des familles ont été trouvées pour tous. Il s'agissait déjà d'une opération clandestine et illégale : il avait fallu falsifier les identités de ces enfants.

Ensuite, on m'a initié à la fabrication de faux papiers, de fausses cartes d'alimentation, au début avec des moyens très primitifs, de l'eau oxygénée, ensuite avec des techniques beaucoup plus sophistiquées.

¹ affaire dite de Vénissieux qui marque un tournant dans le sauvetage des enfants. Y ont participé, les EIF, l'OSE, l'Amitié chrétienne, le SSE. Monseigneur Gerlier, archevêque de Lyon a laissé faire.

Voici comment je suis passé de la condition de scout malgré moi à celle de sauveur clandestin d'enfants juifs.

Ensuite j'ai convoyé des enfants par chemin de fer, par exemple entre Limoges et Lyon ou entre Lyon et Annemasse près de la frontière suisse. Il s'agissait d'enfants qui étaient destinés à être placés dans des familles et des institutions ou d'enfants envoyés clandestinement en Suisse grâce à des passeurs et des passeuses.

Je ne l'ai su que plus tard, quand j'ai fait des recherches d'historien : il existait au sein de la résistance juive de fortes tensions entre les mouvements clandestins communistes et les mouvements soit sionistes, soit laïcs, soit religieux. Dès 1942, les communistes juifs voulaient recruter des combattants pour, par exemple, dresser des embuscades contre les soldats allemands des troupes d'occupation. Les autres organisations étaient réfractaires à l'idée de passer à la lutte armée, elles se donnaient pour vocation de prendre en charge les "intérêts juifs" ce qui signifiait dans la conjoncture d'alors : sauver, sauver des enfants, des adultes, des familles... tous ceux qu'il était possible de sauver. Si les mouvements de résistance juifs ne le faisaient pas, qui d'autre le ferait ? Ces mouvements de résistance avaient-ils des raisons d'être s'ils ne le faisaient pas ? L'action consistait à fabriquer des faux papiers mais aussi à prospecter pour trouver des familles prêtes à héberger à leurs risques et périls et de manière désintéressée, des Juifs qui étaient en danger. L'idée de passer à la résistance armée était bien sûr présente chez les jeunes mais, les dirigeants répondaient qu'on ne passerait à la lutte armée que lorsque viendrait l'heure de l'insurrection nationale. C'est ce qui est arrivé quand, au mois de mai 1944, j'ai reçu l'ordre de passer au maquis par l'intermédiaire d'une agente de liaison, une camarade des Eclaireurs israélites de France, elle aussi passée à la Résistance dans le cadre de ce mouvement de jeunesse. On m'a laissé le choix entre un maquis dans la région où je me trouvais, si j'avais un contact, et le maquis en cours de formation à l'initiative des Eclaireurs israélites de France. Il avait été mis en place dans le Tarn, dans les Monts du Sidobre, grâce à des moyens logistiques apportés par un résistant local, un militant protestant connu, Guy de Rouville.

J'ai effectué le voyage dans la nuit du 5 au 6 juin 1944. J'ignorais que cette nuit était une nuit fatale, la nuit de l'espoir pour nous tous. Le train que j'empruntais en direction de Toulouse pour rejoindre le Tarn s'est arrêté en gare de Brives, à minuit, et y est resté. La ville a été déclarée en état de siège, nul n'entrait, nul ne sortait. Il m'a fallu attendre une semaine pour obtenir un laissez-passer qui m'a permis de rejoindre à mon tour la Compagnie Marc Haguenau.

Voici comment, pour moi, s'est passée la transition entre la condition de résistant sauveur et celle de résistant combattant.

Vous aviez souhaité que je vous fasse part de ma propre histoire je vous en remercie. Laissez moi passer maintenant au thème qui nous réunit : les Justes de France.

Pourquoi cette quasi obsession des Juifs, et de l'Etat d'Israël en particulier, à détecter les personnes non juives qui ont sauvé des personnes juives à travers l'Europe ? Pourquoi les mettre en valeur ? S'agit-il d'un devoir de mémoire ? Pas de doute ! Devoir de mémoire et aussi devoir de gratitude. Mais, à la vérité, cette entreprise consistant à tenter de reconstituer l'épopée du sauvetage par des non Juifs à travers l'Europe, concerne beaucoup plus l'avenir que le passé. Elle intéresse notre lendemain, je pense aussi bien au vôtre, qu'à celui de mes concitoyens de l'Etat d'Israël, ou celui de mes coreligionnaires juifs ou celui de la planète tout entière.

Notre premier objectif est donc d'exprimer notre gratitude. Il se trouve que les Justes, MM. Bartoli, et Belbéoch en sont une illustration particulièrement convaincante, n'attendent rien de qui que ce soit. Quand vous les interrogez, ils disent : "Mais que me voulez vous ? Je ne suis pas un héros." L'attitude que l'on rencontre chez la quasi-totalité des Justes, c'est : "Je n'ai fait que ce que n'importe qui d'autre à ma place aurait fait." C'est l'expression de leur conviction et d'une authenticité que je ne saurais mettre en cause ! Mais, quand on considère ce qui s'est passé en Europe entre 1940 et 1945, on constate que cela n'a été le fait que d'une toute, toute petite minorité. J'ajouterais même minorité marginale, pour donner plus de signification au fait que le phénomène du sauvetage a été extrêmement rare. Les sauveurs sont parfois réfractaires à l'hypothèse de se voir décerner un titre, de se voir honorer. Nous Juifs sauvés, il importe pour nous que cette histoire soit connue et, nous demandons aux Justes de faire un sacrifice supplémentaire en surmontant leur répugnance, en acceptant cet hommage, en nous faisant la grâce de s'y prêter.

Pourquoi le titre de "Juste"? Ce titre existe depuis 2000 ans. Forgé par la tradition juive dans une conjoncture différente de celle que nous avons vécue pendant la Seconde Guerre mondiale, il s'applique à des hommes, des femmes qui sont des amis du peuple juif par le fait qu'ils n'ont exercé aucune discrimination ni dans un sens négatif, ni dans un sens positif. On a par exemple donné le titre de Juste, dans la tradition juive, au conquérant perse Cyrus qui, un demi siècle après la destruction du premier Temple, a fait la conquête de la Mésopotamie et a trouvé sur les rives du Tigre et de l'Euphrate des concentrations de réfugiés judéens déportés par les Babyloniens. Il y avait là, d'ailleurs, des représentants d'autres peuples déplacés. Cyrus avait alors décrété le retour de tous les réfugiés, de tous les déportés dans leur lieu d'origine. C'est ainsi que les Judéens ont eu l'occasion de rentrer en Palestine. A démarré alors la période qui sera celle du Second Temple, qui prendra fin, vous le savez au premier siècle de notre ère. Cyrus est qualifié par le Talmud lorsqu'il se livre à des réflexions sur la signification de l'Histoire de *Khassid Oumoth Ha-Olame* "Juste parmi les Nations". Encore une fois il n'a rien fait de particulier en faveur du peuple juif car ses mesures concernaient la totalité des réfugiés quelle que soit leur origine, quel que soit leur peuple. C'était donc un libéral, conscient du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, c'était un précurseur de notions tout à fait contemporaines, c'est ce qui lui a valu le titre de "Juste".

Voici donc un exemple de ce titre décerné à ceux qui ont sauvé des Juifs, à ceux qui ont vu dans les Juifs des êtres humains. Des êtres qui ne sont pas passibles de sanction parce qu'ils sont nés. Je suppose que vous avez tous déjà entendu ce type d'expression.

Il y a encore, bien entendu, je vous l'ai dit tout à l'heure, d'autres motivations, d'autres objectifs à l'obstination de l'Etat d'Israël et du peuple juif à reconstituer l'histoire du sauvetage.

Motivations d'ordre scientifique et pédagogique. Ceci nous concerne nous-mêmes, mais aussi les générations futures et toute l'humanité. Je crois qu'il faut faire attention, lorsqu'on écrit l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, de tenir compte de cette dimension qui en fait partie intégrante. Il faut dire qu'à titre individuel, vous les Justes (je vous prends messieurs comme les représentants des 20 000 justes reconnus en Europe), vous vous êtes dressés contre la puissance militaire la plus formidable jamais créée, vous l'avez fait les mains nues, sans arme, sans commettre la moindre violence et, vous avez réussi à mettre en échec, partiellement, et combien partiellement, le projet primordial de Hitler. Ce n'est que petit à petit, une cinquantaine d'années seulement après la Guerre, qu'on a compris que le projet primordial de Hitler était l'anéantissement des Juifs. Ce que vous avez fait, personne d'autre ne l'a fait. Vous avez livré une bataille et j'affirme que vous l'avez gagnée. Je pense que c'est la bataille essentielle de la Deuxième Guerre mondiale et par conséquent la victoire la plus éclatante de la Deuxième Guerre mondiale. Faire cette Histoire sans écrire l'histoire du sauvetage, c'est raconter une histoire incomplète, mutilée, une histoire à mon avis manipulée, falsifiée, j'emploie des termes un peu sévères mais je crois qu'il faut le faire. Il n'y a manipulation et falsification que si l'on est conscient de ne pas avoir introduit comme il se doit l'histoire du sauvetage. La plupart du temps c'est encore inconscient, je disais tout à l'heure que la mémoire nationale n'a pas encore suffisamment intégré ce qu'a été l'action des Justes.

Décerner des titres de Justes, travailler à la publication d'une encyclopédie comme celle-ci, c'est, contribuer à rendre possible l'intégration de cette dimension essentielle dans l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale. C'est faire œuvre de meilleure vérité scientifique. Je parlerai un peu plus tard des motivations d'ordre pédagogique, j'en ferai tout à l'heure ma conclusion.

Je voudrais réfléchir quelques instants avec vous à la question : "Qui sont les Justes? " Il y a eu des tentatives pour dresser un "portrait robot" des Justes, des sauveurs de Juifs. Il y a une quinzaine d'années, ce fut le cas d'un projet scientifique de très grande envergure qui portait le nom de "La Personnalité Altruiste", nom qui était tout à fait légitime. C'était en effet l'étude de l'altruisme dans ses plus extrêmes expressions. Le département de sociologie de la grande université américaine à l'origine de l'opération "La Personnalité Altruiste" a envoyé des enquêteurs dans chacun des pays de l'Europe occupée, ils ont interrogé les personnes qui avaient déjà reçu le titre de "Juste". Il s'agissait de déterminer les caractéristiques spécifiques des Justes. En quoi ces hommes et ces femmes sont-ils différents de ceux qui n'ont pas sauvé des Juifs ? Un tableau de critères, de

caractéristiques, a été dressé. Je ne veux pas vous l'exposer car je crois qu'il faut contester le principe même d'un projet de ce genre, d'une enquête de ce type. L'idée d'une telle enquête repose sur l'hypothèse que l'homme, l'être humain, serait déterminé. Autrement dit que si dans sa personne sont réunis les critères qui sont énumérés par les conclusions de ce projet. : milieu de naissance, environnement social, niveau d'éducation, échelle des valeurs etc. Un tel être humain est qualifié pour être un sauveur. Si les circonstances l'exigent, il sera un sauveur ! A la limite, on pourrait imaginer un programme didactique de formation de sauveurs. Moi je ne pense pas que ce soit possible, ce n'est pas non plus légitime, il n'est pas légitime d'appliquer à l'être humain des hypothèses et des méthodes qui sont celles qu'on applique à la matière inerte, qui, elle, est déterminée. L'être humain ne répond pas à des lois mathématiques, je crois que dans tout être humain, il y a une frange de ce qu'un grand médecin qui s'appelle Henri Atlan a appelé : le "peut-être". Il y a toujours une zone de "peut-être" en chaque être humain. "Peut-être" sera-t-il un sauveur, "peut-être" ne le sera-t-il pas ! Vous savez déjà, sans doute, que la plupart des fonctionnaires de préfectures en France ont été des serviteurs de l'Etat du Maréchal comme cet Etat l'attendait d'eux. Ils ont été relativement passifs. Si les conclusions du projet "La Personnalité Altruiste" avaient été vérifiées il ne pouvait pas y avoir d'exception. Or, il y a des exceptions ! Par exemple, le secrétaire général de la préfecture de Montpellier, celui de la préfecture de l'Indre, l'intendant de police de Toulouse, Jean Philipe, sont des hommes qui ont saboté les mesures antijuives du gouvernement du Maréchal. Ce sont les "anti-Papon". Non pas parce qu'ils ont travaillé contre Papon mais parce qu'ils exerçaient les mêmes responsabilités que Papon et ont fait le contraire de ce qu'il a fait. Je poserais la même question en ce qui concerne l'Épiscopat. La quasi-totalité de l'Épiscopat était très maréchaliste. Des exceptions se sont manifestées au bout d'un certain moment avec les évêques de Toulouse, Montauban, Nice, Clermont-Ferrand, Lyon et, dans une mesure plus modeste, de Marseille et d'Agen. Un petit nombre d'exceptions, d'évêques qui, eux aussi étaient maréchalistes, mais jusqu'à une "ligne rouge", que leurs confrères de l'épiscopat n'avaient pas. Cette "ligne rouge" était les atteintes à la liberté des Juifs. Cette "ligne rouge", si on la dépassait, faisait de ces évêques des rebelles.

Comment expliquer la question ultime : dans une même fratrie, comment un Français pouvait-il être membre zélé de la milice et son propre frère, fils du même père et de la même mère, ayant grandi dans le même contexte, avec les mêmes valeurs, pouvait-il être un sauveur de Juifs. Eh bien, c'est je crois à cause du : "Peut-être".

Il faut dire que les sauveurs appartiennent absolument à toutes les catégories possibles et imaginables, à toutes les activités professionnelles, à tous les niveaux de culture, à toutes les familles politiques, sans exception, à tous les âges et aux deux sexes.

Il y a quelques particularités et il faut les évoquer, même s'il s'agit de particularités de portée très limitée. Par exemple, parmi les fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur et de la Police, (Roger Belbéoch est là pour le confirmer), beaucoup, disons une proportion plus grande que celle d'autres catégories professionnelles en France, ont été des sauveurs de Juifs, ont saboté les ordres qu'ils avaient reçus. Ils couraient des risques majeurs, et ils ont saboté. C'est vrai aussi parmi les membres du clergé, catholique et protestant. Comment se fait-il qu'il y ait là une proportion plus élevée ? Il s'agit de deux types d'activités professionnelles qui ont placé leurs membres dans une situation telle qu'ils étaient mieux informés que les autres Français. Quand Vichy édictait des mesures antijuives, elles étaient appliquées par les mairies, les sous-préfectures, les préfectures, par les fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, par la police, quand des Juifs se sentaient victimes d'une mesure potentielle d'arrestation, surtout s'il s'agissait de Juifs convertis, ils allaient voir le prêtre, curé ou pasteur, pour lui demander conseil, sinon secours et protection. Les prêtres ont donc été avertis plus vite que les autres Français. C'est donc la vitesse de la circulation de l'information qui a "priviliégié" ces deux catégories professionnelles.

Il y a aussi des particularités concernant les femmes, il y a plus de 50% de femmes parmi les Justes. C'est vrai en France et encore plus vrai dans d'autres pays. Par exemple en Biélorussie et en Ukraine, où 70% des Justes reconnus jusqu'à aujourd'hui sont des femmes, un écart énorme. Cela s'explique par le fait que les hommes étaient absents, mobilisés dans l'Armée Rouge où dans la Résistance. En France, il y avait un million et demi de prisonniers mais ce n'est pas la seule raison qui donne aux femmes le privilège d'être plus nombreuses parmi les sauveurs. Je pense que les femmes, et mères, sont tiraillées entre deux tendances dans la situation où elles sont confrontées à une personne en péril. L'une de ces tendances consiste à protéger sa cellule familiale, à ne pas la mettre en danger. Or, héberger un juif, même un enfant juif, c'est dangereux. La première idée est qu'on ne va pas le prendre, cet enfant ! Mais la femme est également mue par une sensibilité plus vulnérable que celle des hommes à la souffrance d'autrui. Quand il s'agit de céder soit aux raisons de la raison, soit aux raisons du cœur, les femmes sont plus nombreuses à capituler devant les raisons du cœur, c'est-à-dire à obéir à ce que leur dicte leur sensibilité humaine. Il y a des cas où les femmes ont trouvé des solutions "féminines" que n'aurait pas imaginées un sauveur homme pour sauver des Juifs. Je ne sais pas si vous connaissez l'histoire de Germaine Ribière à Lyon. Germaine Ribière était une militante de l'Amitié chrétienne qui avait fait des études d'assistante sociale et qui a été très active pour sauver des Juifs. Elle s'est trouvée placée conjointement avec le Père Chaillet, avec le Pasteur de Pury, avec leurs collègues de "l'Amitié chrétienne" à Lyon devant un problème gravissime. Un mardi de l'été 1943, la Gestapo a effectué une perquisition dans les locaux de l'Amitié chrétienne à Lyon et y a établi une souricière. Or le lendemain était le jour de la semaine où étaient attendus des Juifs qui venaient pour y recevoir soit un secours, soit de faux papiers. La

souricière allait faire des ravages parmi tous les Juifs qui allaient se présenter le lendemain. Les dirigeants de "l'Amitié chrétienne" ont tenu une réunion clandestine, une sorte de conseil de guerre, pendant la nuit du mardi au mercredi, avec Germaine Ribière notamment. Il aurait peut-être été possible, mais très difficile, de se débarrasser des hommes de la Gestapo préposés à la souricière grâce à des combattants du maquis. Mais, c'est Germaine Ribière qui a trouvé la solution. Elle s'est déguisée en membre du personnel de nettoyage, a pris un seau, une serpillière et un balai et a nettoyé la cage d'escalier pendant toute la journée. Chaque fois que s'est présenté un Juif, elle l'a prévenu que c'était dangereux. Il n'y a pas eu de pertes ce jour là, ni parmi les résistants, ni parmi les Juifs qui étaient convoqués et qui se sont présentés. C'est ce que j'appelle une solution féminine.

Comment procède t-on au recensement des Justes à travers l'Europe ?

Les Justes sont des personnes modestes, timides souvent, ils ne considèrent pas qu'ils valent d'être distingués et ne se manifestent pas. La procédure qui a été appliquée par Yad Vashem consiste à ouvrir un dossier à partir du témoignage livré par un Juif qui a été sauvé. Il existe à Paris un Comité français pour Yad Vashem où travaillent des bénévoles (dont plusieurs d'ailleurs sont dans la salle et je les salue). Ils guident les témoins pour les aider à composer leur témoignage et chercher les documents qu'ils ont à fournir. Ensuite, une fois le dossier bien charpenté, il est envoyé à Jérusalem et présenté à la Commission des Justes par un rapporteur. Une délibération a lieu et c'est selon cette procédure qu'est décerné le titre de Justes. Le Comité pour Yad Vashem procède non seulement à la réception des témoignages mais les suscite. Des campagnes de presse ont eu lieu dans les journaux et sur les radios juives. Des avis de recherche sont également publiés. Des comités de ce type, pas toujours aussi bien organisés que celui de Paris, existent à Marseille, à Lyon, dans l'Est de la France et dans d'autres pays européens. On s'efforce de susciter une prise de conscience parmi les Juifs de sorte que ceux qui, effectivement, doivent la vie à un sauveur, délivrent leurs témoignages.

Est-il possible de faire une histoire comparative du sauvetage des Juifs dans les différents pays d'Europe ? Il y a des dénominateurs communs, par exemple la plupart des sauveurs de Juifs ont agi spontanément, sans aucune préparation, parce que s'est présenté devant eux l'être en détresse qui ne pouvait avoir la vie sauve que grâce à un acte de courage, comportant de graves risques. C'est vrai pour la totalité des pays d'Europe. Mais il y a des différences d'ordre géographique : par exemple la France est un pays où on peut se cacher grâce aux forêts, à la topographie montagneuse, aux zones rurales qui sont éloignées des moyens de communication. Si vous comparez, ce n'est pas le cas en Hollande ! Il y a aussi des différences quant aux régimes qui y étaient en vigueur. Certains pays ont été gouvernés directement par les autorités allemandes, d'autres avaient leur propre gouvernement. On a reproché à la France d'avoir collaboré en mettant en place un gouvernement

légal, « légitime », celui du Maréchal Pétain. C'est vrai on n'a pas eu tort, les Allemands ayant compté sur les autorités de Vichy pour effectuer des arrestations, des internements, assurer le transport des Juifs déportés jusqu'à la frontière orientale de la France. D'une manière générale, hélas, le gouvernement du Maréchal Pétain et tous ses rouages ont répondu de manière positive à l'attente des Allemands. Mais la circonstance a joué dans une certaine mesure en faveur des Juifs, grâce à des personnalités, comme M. Belbéoch, qui étaient chargées d'appliquer les mesures antijuives et qui ont fait le contraire. Les Allemands n'avaient pas de personnel pour se substituer aux Français éventuellement défaillants. Roger Belbéoch a été à l'époque un Français "défaillant", c'est pour cela qu'il a reçu une médaille. On a en général une médaille quand on a été un citoyen exemplaire, or ici c'est le contraire !

Donc il y a des nuances locales mais je ne pense pas que cela mérite une étude comparative. Il n'y a rien de spécifique concernant le geste même du sauvetage. J'ajoute qu'il y a eu très rarement des organisations dont les militants se sont donné pour tâche pendant l'Occupation de sauver des Juifs. C'était le cas en France de "l'Amitié chrétienne". Ce qui représente une fraction irremplaçable, mais quantitativement marginale, par rapport à l'ensemble du phénomène du sauvetage.

J'en viens donc à ma conclusion.

Je vous rappelle que j'avais suggéré qu'au delà de la nécessité pour les Juifs d'exprimer leur gratitude et de rendre hommage aux sauveurs, au-delà de cette dette, l'Etat d'Israël est soucieux de son avenir, de l'avenir de l'Homme et que c'est pour cette raison qu'il entreprend une recherche systématique des sauveurs et des cas de sauvetages. J'en ai exposé tout à l'heure les motifs scientifiques mais il y a aussi des motifs pédagogiques. Je me suis posé la question en lisant la presse ce matin : Est-ce que le "Livret républicain" qui est en préparation au Ministère de l'Education nationale, à l'élaboration duquel préside notre ministre Luc Ferry, intègre d'une manière ou d'une autre l'histoire du sauvetage ? Est-ce que l'Association des Professeurs d'Histoire et Géographie pourrait m'en informer et éventuellement intervenir pour que si jamais cela avait été oublié, ce que je crains fort, la lacune puisse être comblée avant qu'il ne soit trop tard, avant que ce livret soit distribué dans les établissements scolaires ? Je crois profondément qu'il est nécessaire de mettre en valeur l'histoire du sauvetage dans le cadre de l'histoire de la Deuxième Guerre Mondiale et dans le cadre des problèmes qui se posent, aujourd'hui même, au monde scolaire et au monde de la recherche.

Être sauveur est une question de responsabilité individuelle, et uniquement cela. S'il y avait eu une légitimité et un résultat fiable à cette fameuse enquête sur l'altruisme dont nous avons parlé tout à l'heure avec un petit peu d'ironie, on ne pourrait plus faire intervenir le thème de la responsabilité individuelle. Personne ne naît avec des prédispositions particulières pour devenir un

sauveur. Qu'il s'agisse donc du sauvetage de Juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale, ou bien du sauvetage de Tutsis au Rwanda, ou bien du sauvetage d'Arméniens en Turquie à l'époque de la Première Guerre mondiale, ou bien du sauvetage d'habitants du Kosovo lors de la récente guerre dans l'ex Yougoslavie etc.. chacun se trouve placé exactement dans la même situation. Nous sommes de manière indistincte, à travers toute l'humanité, potentiellement des sauveurs, mais aussi potentiellement complices d'assassins. A nous de choisir ! Ou bien on est avec les assassins ou bien on sauve et c'est uniquement la responsabilité individuelle qui est en cause.

Ceci est absolument fondamental et je suis convaincu que demain, l'Humanité sera meilleure si aujourd'hui nous cultivons deux valeurs : la responsabilité individuelle, assortie de ce qui fut l'essentiel, une chose très simple, qui manque tellement à nos sociétés contemporaines : la Bonté. Deux valeurs fondamentales qui sont la clé de ce que sera demain notre avenir. Et je crois que c'est cela la proclamation de chaque reconnaissance d'un Juste. Chaque fois qu'une médaille de Juste est remise à qui que ce soit en Europe on peut dire : voilà un homme ou une femme qui a appliqué son potentiel de Bonté en prenant des risques et une Responsabilité personnelle.

Pour ma part, j'ai un privilège exceptionnel c'est d'être devenu, depuis bientôt 20 ans, quand l'âge de la retraite à sonné, membre de la Commission des Justes. Je suis rempli de gratitude pour tous les Justes, pour ce qu'ils ont été, pour ce qu'ils sont. Avoir été associé à ce travail de reconnaissance m'a appris la Bonté et le rôle qu'elle doit jouer dans le monde de demain.

Une pédagogie de la Bonté et de la Responsabilité individuelle me paraît nécessaire, indispensable pour demain.

Je vous remercie.

Questions venues de la salle

Marie-Paule Hervieu,

Nos remerciements vont à M. BOURGOIN, Proviseur, et Mme DUPONT, Proviseure-adjoint du lycée Edgar Quinet, Hubert NÉANT, IPR d'Histoire et Géographie, Henry BULAWKO, Président de l'Amicale d'Auschwitz

Claudine Herbomel, ancienne élève du lycée Edgar Quinet, auteure d'un livre, *Une enfance traquée*, préface de Serge Klarsfeld, éditions L'improviste 2001 :

J'ai vu M. Lucien Lazare pour la première fois quand on lui a remis le prix de "l'Amitié Judéo-Chrétienne de France". Je suis d'autant plus émue de le revoir que c'est en lisant son "Livre

des Justes", que j'ai retrouvé Melle Gineste, conseillère de Mgr Théas. C'est elle qui a mis fin à mes deux années d'errance très mouvementées en me cachant dans le cloître que Mgr Théas et elle-même avaient préparé pour sauver les enfants .C'est vraiment grâce à vous, Monsieur, que je l'ai retrouvée. Depuis ce temps là nous sommes restées en relation et je dois dire qu'elle est toujours quelqu'un d'exceptionnel.

Je voulais encore vous remercier, Monsieur, pour avoir été à l'origine de ces retrouvailles.

Lucienne Roudil, ancienne élève du lycée :

Le travail dont vient de parler Monsieur Lucien Lazare est absolument remarquable et sans doute y a-t-il encore des Justes qui ne sont pas répertoriés parce qu'ils ne le veulent pas. Mais, je veux dire qu'à côtés de ces Justes qui ont fait un travail héroïque, de nombreuses personnes ont, par de petits gestes, aidé des Juifs à se sortir de situations catastrophiques qui auraient pu les conduire à Auschwitz.

Il y a eu par exemple, j'en ai bénéficié, ce passeur de la ligne de démarcation qui n'a pas voulu se faire payer, cette personne qui, un soir, nous a offert, sans rien demander, une chambre d'hôtel parce qu'elle savait que nous étions en difficulté. Des gestes, des chaînes de gestes, ont permis à des Juifs de s'en sortir. Ces gestes de bonté, ces actes d'humanité, ne seront jamais répertoriés mais je tiens à signaler qu'ils ont existé, à côté d'autres gestes, mais cette fois dans l'autre sens.

Jeannette Dreyfuss, professeur d'Histoire et Géographie retraitée.

J'ai été cachée pendant la guerre et j'ai à côté de moi la fille de la famille qui m'a cachée. A propos du Livret Républicain prévu par notre Ministre Luc Ferry, je ne vois pas comment l'histoire des Justes pourrait y être intégrée car le gouvernement français ne reconnaît pas les Justes. Il me semble que le gouvernement français aurait pu les honorer d'une médaille.

Lucien Lazare

On a fait beaucoup de démarches pour obtenir qu'un statut analogue à celui d'ancien résistant soit alloué par la République Française à tous ceux reconnus comme sauveurs de Juifs. L'idée avait même été lancée de leur décerner la Légion d'honneur.

Jenny Laneurie, secrétaire générale, **Claire Romi**, secrétaire adjointe du Comité français pour Yad Vashem :

Une journée des Justes est célébrée le même jour que la rafle du Vel d'Hiv, le dimanche qui suit le 16 juillet. Il a été question un moment à l'Assemblée Nationale qu'une médaille soit décernée,

ce à quoi nous nous sommes opposés car la médaille des Justes est une reconnaissance de l'Etat d'Israël, décernée par l'Etat d'Israël.

Je dois dire également que je suis une petite fille qui a porté l'étoile, que j'ai été cachée par des Justes qui ont été honorés, que Yad Vashem est un peu ma maison car mes quatre grands-parents ainsi que deux oncles ont été déportés.

Madeleine Kahn, ancienne élève, auteure de livres¹

Monsieur Lazare, vous avez insisté sur l'action spontanée et individuelle des personnes que l'on honore comme Justes. Ma question sera la suivante : Comment considérez vous l'action des Italiens dans le Sud-Est de la France ? Tous les rouages italiens se sont-ils mis en place pour assurer le sauvetage des Juifs ?

Lucien Lazare

Plusieurs ouvrages ont été publiés à ce sujet. L'armée italienne, en tant que puissance occupante en France, mais aussi sur la Côte dalmate et en Grèce, a eu un comportement de protection des Juifs contre les projets allemands d'arrestations et de déportations. Cela a été le cas en France. A partir de la débâcle italienne du 8 septembre 1943, il y a eu des phases extrêmement périlleuses pour les Juifs qui se trouvaient subitement pris au piège parce que démunis de cette protection. Il faut le rappeler, vous avez raison, l'armée italienne a protégé les Juifs contre les Allemands et aussi, d'ailleurs, contre Vichy. Le préfet des Alpes Maritimes, sur ordre de son gouvernement, avait décidé de transférer tous les Juifs de son département dans celui de l'Ardèche qui était occupé par l'Allemagne. Non seulement les Italiens ont fait échec à son projet mais le gouvernement a été obligé de remplacer ce préfet dont les relations étaient devenues détestables avec les Italiens. Son successeur Jean Chaigneau, au contraire, a eu de bons rapports avec les occupants italiens et a protégé les Juifs.

Voix anonyme

Dans ce même ordre d'idée, il faut signaler le gouvernement danois qui a protégé ses Juifs en les transférant en Suède. On ne peut pas dire qu'il n'y a eu que des choix individuels.

Lucien Lazare

Vous avez raison. Le cas du Danemark est unique dans toute l'Europe occupée. Celui d'un gouvernement local qui a refusé de collaborer avec les Allemands et qui a même bénéficié de l'aide

¹ l'Echarde ", suivi de "Quelques gouttes de bonheur", éditions Société des écrivains

d'un officier allemand ayant des responsabilités diplomatiques. L'attaché naval de la représentation allemande au Danemark (Georg Duckwitz) a été fait Juste car c'est lui qui a alerté les autorités danoises.

Roger Herman, Amicale des Déportés d'Auschwitz

La Mosquée de Paris aurait sauvé des familles juives pendant la Seconde Guerre mondiale. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Lucien Lazare

L'une des participantes à cette journée d'Etude a beaucoup travaillé sur ce dossier. Nous sommes en possession de bribes d'informations mais dans l'absence totale de tout témoignage. Nous continuons néanmoins à prospecter de manière aussi approfondie que possible pour établir les faits et faire savoir ce qu'a été l'œuvre du recteur de la Mosquée de Paris pendant l'Occupation.

Un film qui a pour titre "*Une résistance méconnue*" est disponible en cassette vidéo à l'Institut du Monde Arabe. Nous sommes attelés à l'entreprise très délicate d'établir de manière solide les informations qu'elle contient.

Renée David, de Strasbourg,

La responsabilité individuelle ne va pas sans certains préalables, en particulier éducatifs. Il y a des milieux familiaux qui favorisent la prise de responsabilité de l'individu au moment de franchir un grand pas et de prendre des risques.

L'autre aspect de cette responsabilité est qu'elle n'a pas toujours été individuelle. Beaucoup de ceux qui ont sauvé des Juifs (j'en connais un sur cette estrade qui a contribué à me tirer d'affaire) étaient entourés d'amis, de ce que j'appellerais des complices, dans le meilleur sens du terme. C'étaient des résistants à la fois à la doctrine nazie, à l'occupation allemande et à Vichy. La responsabilité individuelle est une valeur que vous avez raison de mettre en avant mais elle est à resituer dans un ensemble.

Une autre réflexion me vient de la lecture de Rousseau pour lequel la seule vertu naturelle est la Pitié. Il ne s'agit pas d'une commisération pleurnicharde, c'est une valeur universelle. La Pitié est ce qui porte chaque homme en ce monde à ne pas supporter la souffrance de l'autre. Elle permet la sociabilité. Pas de société sans ce premier élément, cette valeur commune ! Excusez moi d'élargir votre valeur de Bonté à d'autres valeurs parallèles, équivalentes, qui ont été avancées par beaucoup de philosophes, en particulier notre grand Rousseau.

Mireille Boccara, de Lyon

J'ai été sauvée ainsi que toute ma famille par Lucienne Khenaffou, une Savoyarde qui vient de mourir. Elle a eu beaucoup de courage, un immense courage. Même son mari nous a dit : "Je n'aurais pas eu le courage de faire ce qu'elle a fait". Je crois que le "courage" n'est pas donné à tout le monde. C'est une des grandes qualités des Justes.

Bella Goldstein, ancienne élève du lycée Edgar Quinet

Quand on compare la France et les autres pays d'Europe, on a tendance à oublier que le débarquement a eu lieu en France. La période terrible et sauvage a duré plus longtemps dans les autres pays d'Europe. Il y a eu en France une majorité d'enfants sauvés mais que se serait-il passé si l'Occupation avait duré plus longtemps, comme par exemple en Hongrie ?

(Voir <http://www.educreuse23.ac-limoges.fr/loewy/realisations/enfants/bella.htm>)

Lucien Lazare

Vous avez raison de souligner l'importance des données chronologiques. La Hongrie, sous le joug allemand, a commencé à arrêter les Juifs au printemps 1944. La période la plus critique a été octobre 1944 au moment de la prise du pouvoir par les Croix Fléchées, quand la France était déjà libérée. Chaque pays occupé a sa propre histoire et sa propre chronologie, néanmoins, la déportation des Juifs de Hongrie a ceci de particulièrement atroce qu'elle s'est déroulée à un rythme infernal, beaucoup plus rapide que dans n'importe quel autre pays d'Europe, elle a duré à peu près un an et a exterminé plus de 60% des Juifs hongrois. Les ravages ont été proportionnellement plus graves qu'en France où la déportation commence en mai 1941 et dure jusqu'en août 1944.

Raphaël Esrail, Secrétaire général de l'Amicale d'Auschwitz

Pour moi, les Justes sont des résistants qui n'ont pas été considérés comme tels. Les personnes qui étaient dans la Résistance mais qui s'occupaient exclusivement de faire des faux papiers et de sauver des Juifs n'ont jamais été considérées comme des Résistants. Il faut le savoir. C'est important car beaucoup de nos camarades ont été arrêtés, déportés, ou même fusillés. Le même sort a été réservé à certains Justes, d'aucuns ont été également déportés et je crois que certains ont été fusillés. En ce qui concerne le gouvernement de Vichy, je ne suis pas convaincu que son existence ait favorisé l'aide apportée aux Juifs. Dans la Belgique administrée par l'armée allemande, les nazis ont rencontré plus de difficultés qu'en France pour la mise en oeuvre de leur politique d'arrestations et de déportations.

Dans la version papier,

Hommage au Chambon sur Lignon

7 août 1945

Par les éclaireurs israélites de France

Compagnie Ruth, cheftaine Baghera

Collection privée L. Krongelb / Ida Krongelb (Coq raisonneur)

II / TÉMOIGNAGES DE DEUX JUSTES : HENRI BARTOLI ET ROGER BELBEOCH

A / Henri Bartoli (Juste en 1988)

Je serai assez bref. J'irai à l'essentiel, étant donné que nous disposons de relativement peu de temps.

Pour moi tout commence par une question d'amitié. Etant élève au Lycée du Parc, à Lyon, j'ai noué des relations d'amitié avec Marcel David. Nous nous sommes retrouvés à la Faculté de Droit, où je suivais les cours de licence tandis que lui cumulait ceux de licence en Droit et de licence en Histoire. J'ai fait alors la connaissance de sa fiancée, Renée Moerel, qui, elle, poursuivait simultanément des études d'Allemand et de Droit. Chaque semaine, le soir, je fournissais à Marcel, un soir chez lui, un soir chez moi, le contenu des trois heures de cours d'une des cinq matières qui nous étaient enseignées, le sixième soir étant souvent employé à l'écoute de conférences ou à aller au spectacle.

Tout a été interrompu pendant quelques mois par la guerre et ma mobilisation. Tout a repris dès octobre 1940. Les lois raciales survenues, nous avons poursuivi l'un et l'autre nos études en doctorat, puis la rédaction de nos thèses. Marcel a soutenu la sienne en Histoire du Droit en 1942, moi la mienne en Economie en 1943. D'autres tâches étaient bien présentes, et, d'abord, les faux papiers. Mon père, médecin à la Croix Rousse, eut l'idée de s'adresser à certains de ses clients, employés à la caisse d'épargne, qui, ayant accès aux dossiers de ses clients épargnants, pouvaient aisément fournir de très solides généalogies, copies d'actes d'état civil, et autres pièces, et, par là, permettre l'obtention officielle de précieuses cartes d'identité en fournissant les justifications exigées.

Le grand tournant a, bien sûr, été l'été 1942 et surtout 1943. Les grandes rafles commencent, le S.T.O. est institué, la chasse aux Juifs s'instaure. Marcel David gagne le maquis en Savoie, auprès du lac de la Girotte. Pour ma part, à la suite d'un repas auquel m'avait invité l'un de mes professeurs, F. De Menthon, et auquel participaient Georges Bidault et René Courtin, professeur à l'Université de Montpellier mais déjà clandestin, je suis embauché pour travailler dans le cadre du Comité général des études à ce que devrait être la politique économique de la France libérée. Notre

"rapport", achevé au cours de l'été 1943, devait devenir l'une des bases de la rédaction du Programme du Conseil national de la Résistance établi définitivement en mai 1944.

A cela s'ajoutent bien d'autres actions de Résistance. Marcel David et moi avons été appelés à accumuler chaque mois des notes à partir de la presse de Vichy, également des informations, et à les remettre à un dénommé Janvier (de son vrai nom Julitte) qui les transmettait à Londres, Maurice Schumann les utilisant pour son émission "La France libre parle aux Français". Pendant quelques six mois, mes parents logent Emmanuel d'Harcourt, envoyé de De Gaulle en France, qui m'utilise comme agent de liaison en vue de l'organisation de l'Armée secrète dans la région de Toulouse, où il m'envoie rencontrer le capitaine De Bonneval. J'ignore, d'ailleurs, la signification des messages que je lui transmets.

En mai 1943, peu après la première réunion du Conseil national de la Résistance, Jean Moulin est arrêté en même temps que Raymond Aubrac, cousin germain de Renée Moerel, dont j'avais fait la connaissance en même temps que de sa femme Lucie dès 1941. En novembre 1943, alors que bénéficiaire d'une bourse à la Fondation Thiers à Paris afin d'y préparer le concours d'agrégation de l'enseignement supérieur, j'apprends l'arrestation de Renée Moerel et de sa mère en même temps que celle des parents de Raymond Aubrac. Je revois Marcel David, descendu de sa montagne à Saint André le Gaz, et nous discutons de ce que l'on pourrait tenter pour les arracher à la déportation.

Dans la nuit du 6 au 7 janvier 1944, Renée Moerel et sa mère sont placées dans un train qui doit les conduire au camp de Drancy. Renée jette dans les toilettes du train des morceaux de papier sur lesquels elle a griffonné "à un cheminot français", demandant à celui qui en trouverait un sur le ballast de me prévenir de ce transfert en lui donnant mon adresse. Le miracle, car cela en est un, est que le matin du 8 janvier un cheminot se présente à la Fondation Thiers et m'apporte l'un de ces papiers. Je lui demande son nom et son adresse, ce qu'il refuse de me donner avec seulement le sentiment d'avoir rempli une tâche humainement nécessaire. J'informe aussitôt Marcel David qui, à l'époque, est logé à Lyon, chez Georges Duby, l'historien que vous connaissez, lui aussi ancien camarade de Faculté.

Je résume à gros traits la suite.

Marcel me rejoint à Paris. Des contacts très complexes sont pris. Une pharmacienne, nommée Madeleine, connaît des gens qui, eux-mêmes, connaissent un prêtre, l'abbé Ménardais (Juste des nations en 1997), curé de Chalmaison, petite paroisse proche de Provins, et aumônier des petits rats de l'Opéra, il a la possibilité de disposer dans la sacristie de son église des cahiers où sont inscrits les baptêmes, comme les mariages, ou les enterrements. Ces cahiers comportent des blancs, d'où l'idée de les utiliser pour y inscrire de faux actes de baptême, de mariage, ou même de décès.

J'appartiens à Paris, depuis mon arrivée, au réseau Kasanga et je dirige le Bureau économique du Mouvement de libération nationale. Nous disposons d'un camarade excellent imitateur des écritures et sachant vieillir artificiellement les encres. D'où le recours à lui pour opérer les inscriptions dans les blancs.

Encore faut-il pouvoir communiquer avec les internés à Drancy, d'autant plus que Renée Moerel m'a fait parvenir une lettre où elle me demande de lui envoyer des preuves de ce qu'elle est catholique car, si sa mère a reconnu être juive, elle a constamment nié l'être. La demande m'est parvenue grâce à toute une procédure. Un médecin du camp, le Dr Weil, est autorisé à sortir du camp pour aller chercher des médicaments dans les pharmacies de Drancy. Il emporte avec lui un sac et demande aux policiers qui l'accompagnent de lui permettre d'aller chez une boulangère proche pour acheter un peu de pain. La boulangère retire du sac les lettres en provenance des internés qui y avaient été placées et y loge, sous le pain, celles qui leur sont destinées! Grâce à cela l'on parvient à communiquer à Renée Moerel des informations sur la fausse généalogie que l'on constitue peu à peu.

Cela donne lieu parfois à des habiletés : ainsi nous transformons le nom de "Loeb" en "Lobre", qui lui n'a pas de consonance juive.

Les échanges se poursuivent tant bien que mal. Le 28 février 1944, alors que, rue Michelet à l'Institut Charles Rist, je travaille à une étude sur les phénomènes de viscosité à partir des statistiques du chômage, Marcel David entre, jette son chapeau sur la table, et me dit "il faut à tout prix que tu interviennes le plus vite possible pour obtenir un certificat d'aryanité au profit de Renée et de sa mère, car, d'après les renseignements qui m'ont été transmis de Drancy, des convois de déportés vont partir dans les jours qui viennent et, je crois qu'elles figurent parmi ceux qui doivent en faire partie".

J'arrête mon travail. Je m'en vais séance tenante au Commissariat aux questions juives, rue des Petits Pères. L'ambiance est très éprouvante: à côté de moi une femme s'efforce de convaincre un médecin, qui mesure le crâne de son fils et en étudie la forme pour déterminer s'il est ou non aryen, de ce que s'il a été circoncis ce fut pour des raisons médicales et non pas religieuses.

Je suis reçu par un "commissaire", qui me demande qui je suis. Je lui dis mon nom, mon adresse. Il me demande mon métier. Je lui réponds que je suis pensionnaire à la Fondation Thiers et chargé de travaux pratiques de droit privé à la Faculté de Droit de Paris. Il me dit avoir été étudiant auprès de celle-ci. Je profite de l'occasion pour lui parler de ses anciens professeurs, ce qui permet de créer une certaine ambiance, et j'essaie de lui paraître le plus ouvert et le plus vrai possible. Je lui dis venir au sujet de Renée Moerel qui, en réalité, est catholique et qui est même ma fiancée..., ce qui évidemment est faux ! Nous discutons; Je lui présente les certificats de baptême et l'arbre

généalogique. Après un examen détaillé, il me dit "cela n'est pas convaincant". Puis, il me pose la question: "Monsieur, pouvez vous vraiment affirmer que Melle Renée Moerel est catholique?". Tout d'un coup il me vient une idée extraordinaire! Je lui dis: "Oui, d'ailleurs, elle a un oncle évêque auxiliaire à Bruxelles"... ce qui était totalement faux. Il me répond: "Vous pouvez le jurer sur l'Evangile?". Je lui dis: "Oui" .. et il me délivre un certificat d'aryanité provisoire!

Je file aussitôt vers le camp de Drancy avec Marcel David, qui m'attendait dehors. J'entre dans le camp. Des internés me reçoivent, ce qui est assez désagréable, regardent les actes de baptême et le certificat, déclarent mon dossier "pas très sûr". Je le plaide tant que je peux, puis je m'en vais, et, en sortant, j'essaie de voir si j'aperçois Renée, sa mère, ou d'autres personnes que je connais, dont les parents d'Aubrac. Le garde mobile français qui m'accompagne me dit sans aménité: "Si tu continues à essayer de regarder, je te fourre avec les autres". Tout Vichy était là avec ses vrais laquais des Allemands.

Dehors, je retrouve Marcel David, très inquiet car le séjour dans le camp a été relativement long. Les jours passent, mais j'aperçois dans la salle Renée Moerel, devenue Renée David, elle vous dira mieux que moi ce qui s'est passé après.

Renée David : "J'ai été interrogée par Brünner, avec à sa gauche un interprète français et à sa droite un interprète allemand. C'était un peu comme un jury, un tribunal. Ce qui m'a arrangée, c'est que je parlais allemand".

Henri Bartoli : Tu lui as dit que la meilleure preuve que tu étais catholique, c'était que tu étais allée en Allemagne, alors que tu n'aurais pas pu y aller en tant que juive, et tu lui as décrit des villes allemandes, des musées... où tu n'étais jamais allée, mais que, faisant une licence d'allemand, tu avais appris à connaître par les livres et les cours".

Renée David : "J'avais passé deux mois à Vienne l'été 1937 et Brünner était autrichien".

Henri Bartoli : "Brünner a marché!"

Le 9 mars 1944, je venais de faire une leçon d'agrégation préparatoire au concours à la Faculté de Droit. J'arrive à la Fondation Thiers, porte Dauphine, l'un des pensionnaires me dit que deux personnes m'attendent dans sa chambre. Je m'y rends et me trouve face à face avec Renée Moerel et sa mère! Je préviens le plus vite possible Marcel David de ce qu'il a un rendez-vous très

important le lendemain à la station de métro Barbès-Rochechouart. Il y va et se trouve en présence de toutes deux. Prodigieux instant de joie et de bonheur !

D'autres problèmes doivent être résolus: le logement, les moyens d'existence. En ce qui concerne le premier, une solution provisoire est tout de suite trouvée, un pensionnaire ayant les clefs d'un appartement appartenant à une de ses tantes, au 28 de la rue Gay-Lussac, mais s'y trouve déjà un homme nommé Courtade, lui aussi clandestin, et qui sera ensuite l'un des principaux journalistes de "l'Humanité". En ce qui concerne le second, une solution se présente, qui comporte bien des risques, associer Renée Moerel à nos actions de Résistance.

Excuse-moi Renée, n'écoute pas! Tu as été d'un courage extraordinaire. Nous t'avons embauchée au réseau Kasanga pour nous servir de secrétariat grâce à ta connaissance de l'Allemand et à ta capacité à taper à la machine. Nous avons réussi, en effet, un coup fantastique: un ami russe, Cyrille Krivochéine, employé au Crédit Lyonnais, avait séduit une autrichienne travaillant pour la Gestapo de la rue de la Pompe, elle-même anti-nazie. Elle lui remettait le samedi le dossier d'activité de la Gestapo, Krivochéine me l'apportait à la Fondation Thiers, Renée le traduisait le dimanche. Je le rendais à Krivochéine, et le lundi le dossier était à sa place dans les locaux de la Gestapo. Il va sans dire qu'en cas d'arrestation, Renée Moerel aurait été fusillée sans attendre.

Durant toute cette période, qui devait durer jusqu'à la Libération, notre activité de Résistance ne se limitait pas à l'aide aux Juifs. Je poursuivais les travaux d'étude pour le Conseil national de la Résistance dans le cadre du Comité général des études. S'ajoutaient à cela les activités dans le cadre du réseau Kasanga et du Mouvement de libération nationale, sous la gouverne de Gemähling (alias Henriot).

Je ne voudrais pas clore cette brève intervention sans ajouter ce que voici. L'on parle beaucoup des "Justes", et, tout à l'heure, il a été fait allusion à ceux qui n'ont pas été reconnus tels, alors qu'ils ont beaucoup fait contre le racisme et le nazisme et sauvé des vies. J'aurais aimé qu'au bas des plaques où figurent les noms de ceux qui ont été déclarés "Justes", dans l'allée qui leur est consacrée, un hommage soit aussi rendu à ceux qui ont été arrêtés, déportés, dont l'immense majorité est morte dans les camps, cela parce qu'ils tentaient de sauver des Juifs. C'est là une tâche importante de la "Mémoire".

B / Roger Belbéoch (Juste en 1985)

Mesdames, Messieurs, je me présente, je suis Roger Belbéoch. Je suis d'une famille ouvrière, d'origine bretonne, de Douarnenez, et je crois avoir des amis dans la salle, des parents peut-être, à la mode de Bretagne.

Dans ma famille, on a toujours lutté contre le fascisme et la guerre. Mon père avait été combattant en 1914-1918, dans les fusiliers-marins, il a été blessé trois fois, il a subi les gaz vésicants ; quand il a été reconstitué, on l'a envoyé aux Dardanelles ; il en est revenu avec les fièvres paludéennes et la dysenterie. Par conséquent, la guerre, chez nous, n'avait pas lieu d'être ; on a toujours lutté contre la guerre, contre le fascisme, qui engendrait cette guerre.

Pendant toute l'avant-guerre de 1939-1940, on a lutté contre les Français qui étaient amis des Allemands, qui ne voyaient pas du tout que le fascisme arrivait en France.

En février 1934, j'avais treize ans, nous étions Place de la Concorde avec mon père. Il avait adhéré à l'Association républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, fondée en 1917 par Henri Barbusse, écrivain, Prix Goncourt pour son livre *Le Feu*, sur la guerre de 1914-1918.

L'orientation était celle-là : lutter à tout prix contre le fascisme et la guerre.

Donc, d'abord en février 1934, puis avec le Front populaire, nous avons lutté contre la non-intervention en Espagne. Nous pensions que l'arrivée des Allemands et des Italiens en Espagne n'était pas une chose favorable pour nous, français.

Pendant ce temps-là, je poursuivais mes études, je suis allé aux cours complémentaires à Charenton, pendant trois ans, et j'ai passé le concours d'entrée à l'Ecole Normale. C'était en 1938, je ne savais pas du tout ce que je devais faire ; j'ai décidé de faire des demandes dans les administrations. C'est l'administration des Postes qui m'a répondu en premier : j'étais donc surnuméraire aux P.T.T.

Quand la débâcle est arrivée, on devait se replier sur Clermont-Ferrand, et en réalité, avec quatre des mes camarades, nous sommes montés dans un wagon poste et nous nous sommes retrouvés à Lyon.

C'est là, à Lyon, que nous avons entendu parler de l'appel du 18 juin du Général de Gaulle. Ensemble, nous avons décidé de rejoindre le Général de Gaulle, en Angleterre, sans savoir comment. Nous avons pensé descendre à Sète pour avoir une chance de gagner l'Afrique du Nord. A Sète, nous n'avons pas pu ; nous sommes revenus à Toulouse, de Toulouse à Foix, de Foix à Toulouse.

L'un d'entre nous avait des parents à Bordeaux : nous sommes allés à Bordeaux parce qu'il était possible, paraît-il, de passer la frontière espagnole. Nous n'avons pas réussi et nous sommes remontés à Paris.

Je suis revenu dans ma famille, mon père revenait également d'exode. Nous avons contacté nos camarades, notamment Robert Deloche, membre du Comité Central du Parti Communiste Français qui était responsable de la Section coloniale du parti.

Nous avons contacté Albert Ouzoulias qui a été commissaire politique des F.T.P. où nous étions, mon père et moi.

Je risquais d'être obligé de partir en Allemagne. Je ne me présentais jamais au service de placement. J'étais convoqué au bureau de placement Rue Scribe. Je n'y suis jamais allé. Donc, j'avais très souvent la visite de policiers français, qui nous gênait beaucoup dans nos activités.

J'en ai référé à mes camarades, qui m'ont dit : « il faudrait peut-être que tu puisses entrer dans la police ». A l'époque, nous étions entrés au Mouvement de Résistance-Front-National pour la Liberté et l'Indépendance nationale. Mon père et moi avons formé un groupe de F.T.P. dans le secteur, on était une quinzaine.

Mes camarades me disent « avec tes diplômes (Brevet Supérieur), on va te faire entrer dans la police ». Mes camarades avaient été élus avant guerre conseillers généraux de la Seine, puis destitués, ils avaient des possibilités.

Je fais une demande et je dis à mon père : « j'ai quitté l'administration des P.T.T., je vais entrer dans la police ». La réception que j'ai eue était inimaginable ! Nous habitons au 3^{ème} étage, la fenêtre était ouverte et mon père m'a dit « Tu vas voler par la fenêtre » !

Il a fallu que je vois mes camarades pour leur expliquer, ils sont venus voir mon père, qui s'est laissé convaincre. Il y a eu une enquête de police, nous étions connus dans la région et mon père comme militant. Cela a été compliqué.

Un jour, je reçois une invitation à me présenter à la Direction de la Police Judiciaire, Quai des Orfèvres. Voilà, je suis devenu employé aux écritures et affecté au Commissariat de Police du quartier Bel-Air dans le 12^{ème} arrondissement. Là, il y avait trois inspecteurs de commissariat, mais pas de commissaire de police. C'est exprès, que l'on m'avait mis là parce que j'avais peut-être plus de possibilités. Je n'en sais rien, je ne connais pas cette administration. Il y avait aussi un secrétaire du commissaire que l'on appelait le « chien du commissaire » à l'époque, j'ai su après qu'il était favorable à la Résistance.

Quand je suis arrivé, on m'a dit : « vous vous asseyez là », on me donne tous les cachets, tout ce qu'il fallait pour faire des cartes d'identité : j'étais employé aux écritures. Je n'en demandais pas plus. Je n'étais quand même pas « tombé de l'armoire », comme on disait. Je me suis fait vite

des relations dans tout le secteur, d'abord, les gardiennes d'immeuble pour les certificats de domicile.

J'avais fait la connaissance d'un garçon de bureau d'une grosse société de Travaux Publics qui travaillait pour l'organisation Todt ; il m'avait apporté des certificats de travail avec tous les cachets. Cela a débuté ainsi. Mais le problème que j'ai eu tout de suite en entrant, c'est que l'on m'a dit : « voilà un registre des Juifs astreints à résidence surveillée ». Chaque jour, ces Juifs devaient venir émarger, et, s'ils ne le faisaient pas, je devais le signaler. Ils étaient alors automatiquement arrêtés ou avaient des ennuis avec les services de police.

Alors là, j'étais bien gêné, parce que je ne m'attendais pas du tout à cela. Faire des faux-papiers pour les résistants ou pour les F.T.P. MOI, j'étais partisan ; d'un seul coup, on me dit : « il faut aussi vous occuper des Juifs ».

Alors, je recontacte mes camarades, on a une réunion tous ensemble, et ils me disent : « ce n'est pas possible, tu ne peux pas t'occuper d'un truc comme cela, tu ne peux pas balancer les Juifs aux services de police, il faut trouver une solution ».

On a trouvé une solution ensemble : je donnais quinze jours aux Juifs qui venaient pour qu'ils organisent leur départ ; je signalais à leur place pendant les quinze jours. Je leur disais : « si vous avez besoin de papiers, de certificats de travail, de certificats de résidence, je suis à votre disposition. Je l'ai fait. Evidemment, je n'ai pas relevé tous les noms de ces gens, d'autant plus que si j'avais été arrêté avec une liste de noms sur moi, cela aurait été le comble.

Voilà, c'est mon entrée à la Police Judiciaire. Par la suite, les camarades venaient me voir, j'ai fait de fausses cartes, une vraie carte avec des faux-papiers, etc. Et puis, j'avais des relations avec des camarades d'autres réseaux, notamment Libération-Nord. Un camarade que je connaissais très bien avant la guerre, est venu me voir de ce réseau en me disant : « j'ai besoin d'une carte d'identité pour un de mes hommes qui vient de la France Libre, il a 18 ans et il est Juif. Il faut que tu me fasses une fausse carte d'identité ». J'établis la carte.

J'étais entré à la Direction de la Police Judiciaire le 20 avril 1942 et le 6 septembre 1942, au commissariat où je me trouvais, les inspecteurs sont venus, m'ont arrêté et m'ont emmené.

Personne ne savait où j'étais, j'ai été emmené au Cabinet de la délégation spéciale aux questions juives, Quai des Orfèvres. Le commissaire divisionnaire Permillieux me dit « vous l'avez gagné le cocotier ! », « Merci Monsieur ! Pourquoi suis-je là ? » J'ai fait l'ignorant, avec une tête de Breton, et j'étais décidé à ne rien dire du tout.

J'ai attendu qu'on me dise : « Monsieur, vous faites des fausses cartes d'identité, vous faites une propagande pour la Résistance auprès de vos collègues », ce qui était vrai.

Je répondais : « je suis jeune, je suis arrivé en avril, vous m'arrêtez en septembre, qu'est-ce que j'ai pu faire ? ».

« Mais si, vous verrez, on va vous mettre en présence d'un monsieur à qui vous avez fait une fausse carte d'identité ». En effet, on me met en présence de ce jeune garçon à qui j'avais fait une fausse carte, qui était Juif. Quand j'ai vu dans quel état était le jeune homme, c'était quelque chose d'épouvantable : pour essayer de faire diversion, je me suis mis à les insulter, tout mon répertoire y est passé.

En définitive, j'ai remplacé ce jeune garçon. J'ai été « passé à tabac », ils ont fait appel aux inspecteurs des Brigades Spéciales, qui pourchassaient les francs-maçons, les communistes et les Juifs. Ils se sont tous mis à me frapper, j'ai eu le coccyx cassé, deux côtes cassées, deux traumatismes ; et voilà dans quel état je me suis retrouvé.

J'ai pu malgré tout être sauvé par mes camarades qui sont intervenus auprès de l'administration préfectorale, et c'est le Préfet du Loir et Cher, à Blois, qui est intervenu et m'a fait sortir. Aussitôt, j'ai été pris en charge et emmené à l'Hôpital Saint-Antoine ; des médecins de la Résistance m'ont soigné. Le Secrétaire du commissariat du quartier Bel-Air, Monsieur Girod, m'a dit : « il faut partir tout de suite, va te reposer à la campagne » et je suis parti en Bretagne.

Et voilà, une partie de ma Résistance et du sauvetage des Juifs, mais il y avait aussi autre chose : j'étais préposé au courrier, je recevais des lettres anonymes de dénonciation. C'était quelque chose d'épouvantable de voir des Français qui dénonçaient des gens. Evidemment, je déchirais la dénonciation ; grâce à mes amitiés avec les concierges, j'allais leur dire ; « Dites donc, il y a des Juifs qui habitent là ; attention des policiers vont venir les chercher ». Cela voulait tout dire.

Après deux mois dans le Finistère chez des parents dont les enfants étaient aussi dans la Résistance, je suis rentré à Paris, et j'ai dit : « Est-ce qu'il est possible que je sois réintégré, puisque je suis sorti ?

Mes camarades du P.C. ont fait le nécessaire et je suis parti au commissariat de Nogent, à l'extérieur. Là, j'ai poursuivi la Résistance et mon aide aux Juifs que j'ai pu sauver, notamment, une femme qui avait été arrêtée parce qu'elle ne mettait pas son étoile jaune ; elle avait deux enfants, elle a été emmenée au commissariat de Saint Maur, je suis allé la chercher, j'ai réussi à la faire sortir. Comme elle était surveillée ensuite, je lui ai fait de faux papiers pour elle et ses deux enfants, et elle est partie en « zone libre ».

J'ai sauvé son compagnon, Joseph Mezzou, qui habitait avec elle et qui était accusé de cacher des Juifs à son domicile. C'était sa compagne, il ne pouvait pas faire autrement ! Lui aussi a été arrêté, et par la suite, je l'ai aussi sorti.

Vous voyez les possibilités que j'ai pu avoir. Il faut vraiment être « blindé » pour faire le métier de policier, c'est quelque chose d'épouvantable. J'ai vu, par exemple, à Nogent, quand il y avait une réunion du « Cadre noir » (les policiers avec feuilles de chêne, en noir), quelqu'un qui disait : « nous devons obéir aux ordres du gouvernement qui nous paie ».

C'était en 1943, et moi, je n'ai pas pu m'empêcher de dire : « Messieurs, excusez-moi, quand je suis sorti de chez moi, ce matin, j'ai regardé sur le toit de mon immeuble pour voir quel temps il faisait, j'ai vu une girouette, on peut y mettre un Gardien de la Paix ! ». J'ai pensé que j'avais été un peu trop loin quand même, que cela pouvait m'occasionner des ennuis.

Ce sont des histoires que je vous raconte et il y en a une qui est pénible j'avais une petite amie qui était juive, Claudine Kaufman, qui habitait à côté de chez moi, à 200 mètres. Nous sortions ensemble, on faisait du sport, elle avait 18 ans, j'en avais 21. En 1942, le matin de la rafle du Vél' d'Hiv, les policiers sont arrivés, ont arrêté la mère, sont allés arrêter le père sur son lieu de travail ; ils auraient pu s'en dispenser, il était vendeur dans une chapellerie à Charenton. Quant à ma petite amie, qui travaillait à la biscuiterie Gondolo à Maisons-Alfort, ils l'ont aussi arrêtée sur son lieu de travail.

Il fallait vraiment en avoir envie. Voilà le métier de policier, c'était vraiment une honte. J'ai eu des collègues qui étaient vraiment résistants, mais pas la plupart..., c'est mon avis. D'ailleurs, lorsque le 19 août 1944, nous avons repris la préfecture de Police, je me suis retrouvé dans la cour de la Cité avec plein de policiers, tous étaient résistants !

Voilà mon témoignage : je suis « Juste parmi les Nations » mais je suis aussi Ancien Combattant Volontaire de la Résistance (ANACR) et Interné Résistant.

III / TÉMOIGNAGE DE BÉATRICE DE ROYS-ROBINSON, FILLE DU MARQUIS ET DE LA MARQUISE DE ROYS, JUSTES A TITRE POSTHUME ET DE JEANNETTE DREYFUSS, ENFANT CACHÉE

A / Béatrice de Roys-Robinson

Dans la période très confuse de l'Exode, nous sommes partis mes frères et moi avec ma mère, dans le Midi, chez notre grand-mère maternelle entre juin et septembre 1940.

Mon père, officier de carrière, aussitôt après avoir été placé en congé d'armistice en octobre 1940, avait rejoint les rangs de la Résistance qui commençait à se constituer et pris la tête du réseau Sud Seine et Marnais. A ce titre, il était amené à faire de fréquents déplacements entre la zone libre et la zone occupée pour faciliter le passage des prisonniers évadés et sans doute de Juifs vers l'Espagne, sans que ma mère ait été informée de quoi que se soit, le secret le plus absolu étant à cette époque la seule garantie de réussite et aussi de protection des siens.

En juillet 1942, Madame Sztrumpfman (seuls mes parents connaissaient son nom) est arrivée dans notre propriété familiale du château de Saint Ange, à Villecerf (Seine et Marne) comme « tombée du ciel », parmi tous nos parents, grands-parents, oncles et tantes, cousins et cousines qui étaient venus s'y réfugier. Pour sauver les apparences, mes parents lui attribuèrent le prénom de « Midia » et la fonction de gouvernante. Sa fille, Jeannette, est venue rejoindre sa mère en mai 1943. Ayant mon âge et celui d'une de mes cousines, Jeannette a aussitôt fait partie de la famille. Elle partageait nos jeux et toutes nos activités. La vie s'est poursuivie ainsi jusqu'à l'été 1944, date à laquelle les contrôles et la surveillance des militaires allemands et surtout de la Gestapo se sont faits plus pressants.

Le 3 août 1944, la Gestapo, après être venue dans la journée faire une reconnaissance des lieux et des habitants de notre propriété, est venue procéder à l'arrestation de mon père dans la nuit, après avoir encerclé la propriété et fouillé la maison, entrant dans toutes les pièces, y compris dans la chambre de « Midia » et de Jeannette.

Mon père fut conduit rue Lauriston où il fut torturé, avant d'être emmené en déportation à bord du dernier convoi de déportés ayant quitté Paris le 15 août 1944. Il mourut au camp en d'Ellrich-Dora le 18 janvier 1945.

En septembre 1944, « Midia » et Jeannette nous quittaient, saines et sauvées pour reprendre une nouvelle existence à Paris : c'est alors qu'elles apprirent la disparition de leur mari et père.

« Midia » mourut en 1968 et ma mère en 1984, toutes deux emportant avec elles une grande partie de l'histoire et du souvenir des acteurs et témoins de ces années.

En 1994, cinquante années plus tard, Jeannette et son mari sont revenus à Saint Ange faire un pieux pèlerinage sur les lieux de tant de souvenirs douloureux. Ce fut pour nous l'occasion de se retrouver et de revivre ensemble ces si sombres années avec une très profonde et bouleversante émotion. C'est à cette occasion seulement que nous découvrîmes que « Midia » et Jeannette étaient juives et que mon père leur avait fourni de faux papiers établis au nom de Marchal, nom de famille de ma grand-mère paternelle.

En dépit de nos recherches, bien des aspects de cette période demeurent inconnus et le resteront vraisemblablement à tout jamais, compte tenu du secret rigoureusement observé par les résistants et les responsables civils ou militaires d'alors et de la disparition de beaucoup d'acteurs et témoins de cette époque. En particulier, nous n'avons jamais pu découvrir comment mon père et celui de Jeannette ont pu faire connaissance. Fut-ce au travers d'un réseau de missions et d'actions de Résistance ? C'est plus que vraisemblable.

Pour quelles raisons mes parents ont-ils accepté d'héberger et d'aider cette mère et sa fille dans les conditions périlleuses de cette époque ? Mes parents étaient tous deux de très fervents chrétiens, issus de familles aux traditions solidement ancrées de foi et de charité ; ils ont donc considéré de leur devoir élémentaire de porter assistance et secours à leur prochain quel qu'il fût.

Dans la version papier :

Cérémonie de remise de la médaille des Justes. -Villecerf -30 Avril 2000

Le Consul général d'Israël à Paris, Monsieur Raphaël Assaf Assaraf remet la médaille des Justes et le diplôme au marquis Roland de Roys (fils aîné) avec à ses côtés Jeannette Dreyfuss. Etaient présents les élus du canton de Moret sur Loing, différentes Associations de Résistants et de Déportés ainsi que de nombreux habitants de la commune de Villecerf et des communes avoisinantes.

TF1 a présenté un reportage aux informations de 20h00.

B / Jeannette Dreyfuss

Début juillet 1942, par ses relations dans la Résistance, mon père, Simon Sztrumpfman, a du être averti qu'une action se préparait contre les Juifs. Il avait estimé qu'il serait plus prudent de nous séparer ; Grâce à sa perspicacité, nous avons échappé à la rafle du Vél' d'Hiv' du 16 juillet 1942.

Agée de 6 ans et placée chez une nourrice à Montfermeil, sans explication, je crus que mes parents m'avaient abandonnée. A partir d'octobre 1942 j'intégrais, en changeant d'identité, une institution religieuse à Versailles. J'ignorais alors où se trouvaient mes parents.

Bien plus tard, je découvris que mon père effectuait des missions de Paris à Lyon. Quant à ma mère, Estéra Stella-Sztrumpfman, elle avait été accueillie depuis juillet 1942 au château de Saint-Ange à Villecerf, avec une nouvelle carte d'identité fournie par le marquis de Roys, propriétaire du château.

En mai 1943, je dus subir une opération, à la suite de laquelle ma mère manifesta le désir de me prendre avec elle. Le marquis et la marquise de Roys ont accepté sans aucune hésitation, avec la plus grande générosité. J'ai donc rejoint ma mère le 10 mai 1943, encore convalescente.

Le château hébergeait de nombreuses personnes : le marquis, la marquise et leurs quatre enfants (Roland, Richard, Béatrice, Jérôme), la mère de la marquise et d'autres membres de leur famille. Y logeait également le personnel, composé d'une cuisinière, de son mari bûcheron, d'une femme de chambre et de deux jeunes commis. Ma mère bénéficiait d'un régime particulier : surnommée « Midia », elle reçut le statut de gouvernante. Elle secondait la marquise en s'occupant des enfants surtout des plus jeunes garçons. Le marquis et la marquise honoraient ma mère de toute leur confiance. Notre présence au château paraissait tout à fait normale, elle n'a intrigué personne. Le secret de nos origines avait été bien gardé.

Le château constituait un monde à part, loin de tout, mais à la fois très vivant et très accueillant. La ferme et le potager, apparemment, parvenaient à subvenir aux besoins de tous. Pour ma part, j'étais très heureuse : j'avais retrouvé ma mère ! A la fois les parents et les enfants dont je partageais les jeux m'avaient adoptée. La marquise avait chargé son neveu Christian, plus âgé que nous, de veiller spécialement sur ma poupée afin qu'elle ne soit pas abîmée. Ce souvenir qui peut paraître anodin souligne l'extrême sollicitude dont la marquise m'avait entourée. May, la sœur de Christian, et Béatrice étaient devenues mes amies : nous étions inséparables. J'étais même admise à suivre les cours de « Miselle », la préceptrice. Pour nous, les enfants les jours s'écoulaient agréablement. J'avais retrouvé la joie de vivre et oublié les dangers qui nous menaçaient. Je voyais rarement le marquis : il s'absentait souvent. Bien entendu j'ignorais tout de ses activités dans la Résistance et des maquis qui s'étaient organisés dans la région.

Et puis... Brusquement, dans l'après-midi du 3 août 1944, alors que nous jouions paisiblement dans le parc, nous avons vu se diriger vers nous deux soldats allemands accompagnés d'un gros chien. Pétrifiés, nous les avons regardés. L'un d'entre eux nous a demandé : « Où il est papa ? » Sa voix, son accent sont restés gravés dans ma mémoire. Nous lui avons répondu que nous l'ignorions. Ils se sont alors dirigés vers le château et se sont adressés à la marquise. Ma mère qui devait être présente, m'a raconté que le marquis, vêtu d'un bleu de travail avait gagné le potager mais les Allemands l'avaient aperçu. Ils ont alors demandé qui était cet homme : la marquise a répondu « un commis ». Ils n'ont pas été plus insistants et sont repartis.

Le soir même, je ne saurais indiquer l'heure, c'était après le dîner, puisque ma mère et moi étions dans notre chambre, nous avons entendu le chien aboyer, sans arrêt, longtemps... Je ne peux dire combien de temps, car je me suis endormie.

Le matin suivant, le 4 août, ma mère m'apprenait que le château avait été encerclé par des Allemands et des miliciens, et que le marquis avait été arrêté. Ceux-ci étaient venus dans notre chambre (rétrospectivement j'imagine la frayeur de ma mère), avaient ouvert l'armoire, fouillé quelques étagères, mais n'avaient rien trouvé... Ils cherchaient des armes. J'ai voulu savoir pourquoi le marquis avait été arrêté, car je croyais que seuls les Juifs étaient pourchassés et arrêtés. Ma mère m'a alors expliqué qu'il était dans la Résistance, qu'il avait organisé un parachutage d'armes et qu'il avait dû être dénoncé.

Le marquis, malgré les conseils de son entourage, après la visite des deux Allemands, avait refusé de quitter le château, prenant le risque de se faire arrêter plutôt que de faire courir un danger à sa famille et aux personnes hébergées sous son toit, que les Allemands auraient pu prendre en otage s'ils ne l'avaient pas trouvé.

A partir de ce jour, la marquise et ma mère étaient très inquiètes : elles craignaient d'autres dénonciations. Je ne devais plus participer aux activités des enfants, car nos privilèges auraient pu susciter trop de questions. Je ne devais plus sortir de notre chambre. Comment ai-je alors occupé mes journées ? Je n'en ai aucun souvenir.

Enfin, le 23 août 1944, la femme de chambre est arrivée toute essoufflée, criant « les Américains sont à Villecerf ! ». Nous avons tous quitté le château, et nous avons couru à leur rencontre (c'était la première fois que je franchissais la grille) ; Je crois que tout Villecerf était massé sur leur parcours et les acclamait avec un enthousiasme indescriptible. Quelle liesse !

Les Américains ont campé quelques jours dans la propriété du marquis. Ils nous faisaient faire des tours en Jeep, nous faisaient découvrir le chewing-gum, distribuaient du chocolat, des boîtes de conserve... J'avais retrouvé mes compagnons de jeu. Nous avons vu arriver les collaborateurs arrêtés par les Résistants et dirigés vers les souterrains du château pour y être

enfermés. Les Américains auraient voulu les fusiller sur place, mais la marquise est intervenue pour qu'ils soient jugés.

Ma mère et moi n'avions plus à nous cacher. Reprenant notre véritable identité, nous avons quitté Saint-Ange au début du mois de septembre 1944. Une existence difficile nous attendait. Mon père avait été arrêté ; il n'est jamais revenu. Nous avons appris que le marquis était mort en déportation.

Les contacts avec la famille de Roys se sont peu à peu espacés. Cinquante années plus tard, je décidai de revenir accompagnée de mon mari sur ces lieux où tant d'événements s'étaient déroulés, à la fois heureux et tragiques. Pourquoi avoir attendu cinquante ans ? Il a peut-être fallu tout ce temps pour que la trace du traumatisme s'atténue, et que la mémoire puisse laisser émerger ces souvenirs... trois des enfants occupaient toujours le château. Il m'est impossible de décrire l'émotion ressentie, lors de nos retrouvailles. A présent un lien très fort nous unit, celui du souvenir. J'ai toujours considéré le marquis et la marquise de Roys comme des être exceptionnels. Ils ont pris des risques supplémentaires pour nous sauver ma mère et moi, dans ces années sombres de l'Occupation. Issus de la haute aristocratie, profondément croyants, ils n'ont pas hésité à nous placer sous leur protection, ajoutant à la noblesse de rang, la noblesse du cœur.

Une énigme reste entière. Par quelle filière ma mère était-elle arrivée au château de Saint-Ange au cours de l'été 1942 ? Nous avons émis l'hypothèse que le marquis de Roys avait pu rencontrer mon père, au cours d'une de ses missions, et qu'une sympathie s'était établie. Ils étaient, certes d'origine bien différente, mais leurs activités dans la résistance avaient dû les rapprocher.

Lors d'une cérémonie qui s'est déroulée dans la salle des fêtes de Villecerf, le marquis et la marquise de Roys ont reçu, à titre posthume, la médaille des « Justes parmi les Nations », le 30 avril 2000.

IV / TÉMOIGNAGE DE MONIQUE VIDAL-ASCHER*¹

Nous habitons dans le 9^{ème} arrondissement à Paris lorsque la guerre a éclaté, mon père, Salomon Ascher, engagé volontaire étranger, a été intégré dans l'Armée tchécoslovaque en France. Après la débâcle, il s'est retrouvé à Agde et est revenu à Paris, rejoindre son épouse Chana Cisinski-Ascher, et sa fille.

En mai 1941, comme nombre d'anciens combattants volontaires juifs étrangers, il a été convoqué, arrêté et interné à Pithiviers. Nous nous sommes retrouvées seules, maman et moi.

A la mi-juillet 1942, des rumeurs circulaient sur des arrestations. Un ami est venu prévenir maman, un ou deux jours avant. Ma mère m'a recommandé de ne pas faire de bruit, de ne pas bouger si l'on frappait à la porte (j'avais 4 ans et-demi). Nous avons vécu ainsi, rideaux tirés, un ou deux jours.

Le 16 ou le 17 juillet, je ne sais plus, Maman ne savait plus que faire. A tout hasard, elle m'a emmenée déjeuner chez notre voisine du dessus, qui m'aimait beaucoup. Puis, elle est venue me rechercher et en descendant, du 5^{ème} au 4^{ème}, où nous habitons, nous avons vu deux policiers en civil qui frappaient à notre porte. Ils ont demandé à Maman si elle était Mme Ascher, elle a répondu que non. A ce moment, c'est un souvenir que nous partageons, j'ai serré très fort sa main, consciente du danger.

Nous avons continué de descendre l'escalier et nous nous sommes réfugiées chez la concierge, à l'abri de son buffet, situé à quelques mètres de la porte d'entrée.

Les policiers sont venus, ont questionné la concierge qui s'est avancée, en nous masquant.

Nous ne sommes pas retournées dans notre appartement, et après un ou deux jours à droite, à gauche, nous sommes allées chez ma tante à Villeneuve-Saint-Georges. Mais là aussi, cela devenait dangereux. Une nuit, maman, ma cousine et moi avons frappé chez l'institutrice, chez le curé, ils n'ont pas osé nous garder. Nous avons passé la nuit dans un fossé.

Maman et moi sommes revenues à Paris, chez une concierge de connaissance. Là, Maman a demandé à une personne qui travaillait dans l'immeuble si elle pouvait faire quelque chose : Rosine Videt a pensé à sa tante, Mme Lesage, fervente catholique, qui avait élevé cinq enfants. Celle-ci a accepté de m'accueillir, avec l'assentiment de sa fille et de son gendre (M. et Mme Minvielle), qui vivaient avec elle à Draveil (Essonne).

¹ Professeur d'histoire, retraitée, membre du Cercle d'étude

Je suis restée environ six mois à Draveil, j'y ai fêté mes cinq ans dans une atmosphère familiale et affectueuse. Je suis allée à l'école maternelle mais j'étais bavarde, fin 1942 cela devenait dangereux.

La plus jeune fille de Mme Lesage, Henriette, est allée rejoindre son mari, Maurice Fagnot, prisonnier de guerre évadé et recherché, dans le Berry. Début 1943, elle est venue me chercher et m'a emmenée avec elle dans un petit village du Cher, Chaumont. Ils n'avaient pas encore d'enfant, ils m'ont présentée comme leur filleule, réfugiée. Mon parrain travaillait comme ouvrier agricole dans les fermes, ma marraine tenait la maison et s'occupait de mon éducation. Ils m'ont élevée avec affection et respect. J'ai passé là presque deux ans qui ont beaucoup compté dans ma vie.

Ma marraine m'emmenait avec elle à la messe, mais elle ne m'a pas fait baptiser. Elle correspondait avec ma mère, par l'intermédiaire de sa sœur, Marie Thérèse Menvielle. Maman était alors clandestine, agent de liaison du Mouvement « Front National ». Par deux fois, elle a pu venir me voir, grâce à des papiers d'identité prêtés par un autre membre de la famille.

En novembre 1944, la région parisienne était libérée, nous sommes rentrés à Paris, j'ai retrouvé ma mère mais pas mon père, déporté par le Convoi N° 4, et qui, étant l'un des 51 survivants de ce convoi, n'est rentré qu'en mai 1945.

La Médaille des Justes a été décernée à Henriette et Maurice Fagnot, le 26 mars 1997. Mais c'est toute une famille qui a contribué au sauvetage d'une petite fille juive. Ils étaient des ouvriers, des employés, comme mes parents. Les femmes étaient catholiques pratiquantes.

Les années d'enfance à la campagne sont des souvenirs indélébiles. La petite citadine que j'étais a appris la nature, auprès d'une marraine douce, calme et bienveillante. La terreur, toujours prête à resurgir, était refoulée et nous vivions de façon relativement paisible.

Toute ma vie je suis restée liée à la famille Lesage-Fagnot. Ils ont été pour moi une deuxième famille ; quand ma marraine est décédée, j'ai perdu ma deuxième maman.

Lorsque j'ai reparlé de tout cela avec eux, ils ont continué de penser qu'il était tout naturel de sauver une petite fille en danger ; ils ne se sont pas considérés comme des résistants.

Leur fille me dit qu'ils ne sont devenus fiers de leurs actes que grâce à la reconnaissance officielle qui les a étonnés. C'est la Légion d'Honneur qu'ils méritaient et que la France aurait dû leur décerner.

V / TROIS JUSTES A AVON

TEXTE DE MARYVONNE BRAUNSCHWEIG

Trois Avonnais, le maire Rémy Dumoncel, le Père Jacques, directeur du Petit Collège des Carmes, Paul Mathéry, secrétaire de mairie, ont reçu la médaille des Justes à titre posthume, pour avoir pendant la guerre, accueilli, hébergé, protégé, sous de fausses identités, cinq enfants juifs et avoir aidé d'autres juifs par la fourniture de vrais faux papiers.

Parmi ces enfants juifs, Hans-Helmut Michel, le camarade de classe de Louis Malle (voir le film *"Au revoir les enfants"*), Maurice Schlosser et Jacques Halpern qui, après un an comme élèves au collège des Carmes, sous des noms d'emprunt, ont été malheureusement arrêtés et déportés à Auschwitz, le 6 février 1944, par le convoi 67, pour y être assassinés dans les chambres à gaz. Mais Maurice Bas et son frère, jeunes employés de ce collège ont échappé à cette rafle du 15 janvier 1944 (Le jeune réfractaire du film de Louis Malle qui réussit à s'enfuir lors des arrestations au collège, était en réalité un jeune juif caché, non pas répétiteur mais agent de service).

A Avon, c'était une petite équipe soudée autour du maire Rémy Dumoncel, éditeur (les Editions Taillandier) qui discrètement agissait. Paul Mathéry, le secrétaire de mairie pouvait fournir les "vraies fausses cartes d'identité" pour cacher les enfants, tout comme Lucien Canus (pas encore reconnu "Juste des Nations"), chef du ravitaillement pour la mairie, fournissait les fausses cartes d'alimentation. Paul Mathéry, d'origine alsacienne, avait été nommé secrétaire de mairie, à Avon, en septembre 1941. Très vite il s'intégrait à l'équipe de résistants de la mairie à laquelle appartenaient aussi Etienne Chalut-Natal et Aristide Roux, adjoints au maire, Charles Ziegler, interprète et Léon Guéneau. Tous furent arrêtés entre janvier et mai 1944 pour faits de résistance, tous furent déportés dans les camps de concentration et tous y sont morts.

C'est le Père Devaux, de la Congrégation de Notre-Dame de Sion qui confie, début janvier 1943, les enfants juifs au Père Jacques pour qu'il les cache dans son collège et c'est l'équipe municipale du maire Rémy Dumoncel et du secrétaire de mairie, Paul Mathéry, qui fournit donc les faux papiers nécessaires. Le matin du 15 janvier 1944, Paul Mathéry est arrêté le premier, à la mairie, par des Allemands dirigés par Korf, chef de la Gestapo de Melun. Puis à deux pas, au collège des Carmes, suit l'arrestation des trois enfants juifs et du Père Jacques.

On sait que Paul Mathéry a été atrocement torturé à la prison de Fontainebleau avant son transfert au camp de Compiègne. De là il est envoyé au camp de concentration de Mauthausen puis dans son annexe, le camp de Melk, où il meurt le 2 août 1944.

Le Père Jacques quitte la prison de Fontainebleau pour Compiègne le 6 mars 1944 avant d'être déporté au camp disciplinaire de Neue-Bremm, puis à Mauthausen-Gusen où il meurt au lendemain de la libération du camp. Durant sa déportation, son attitude exemplaire suscite l'admiration de tous, et de nombreux jeunes déportés n'ont tenu que grâce à son aide matérielle et morale, comme le poète Jean Cayrol, auteur du texte du film d'Alain Resnais, *"Nuit et Brouillard"*, qui écrit dès son retour, le 12 juillet 1945 :

"Frère Jacques dors-tu dans ta robe de terre [...]

Entends-tu dans les sapins cruels le vent sombre de Fontainebleau?

Tu es mort à la fin de la tempête."

Dès 1942, Rémy Dumoncel aide des juifs à passer la ligne de démarcation ou à s'évader. Ainsi en Dordogne où il avait une résidence familiale à Mauriac, fournit-il de faux papiers à Henri Lederer qui vient de s'évader d'un camp d'internement et l'aide-t-il à trouver un point de chute. Rémy Dumoncel est arrêté à Avon sur le quai de la gare (une plaque le rappelle), le 4 mai 1944, à son retour de Paris, quelques heures après, deux de ses adjoints et l'interprète officiel de la mairie. Tous meurent en déportation, Rémy Dumoncel au camp de Neuengamme.

Ils ont été arrêtés pour avoir aidé des juifs mais surtout pour d'autres faits de résistance, bien difficiles à préciser, en dehors de la fourniture, à tous ceux qui en avaient besoin, de faux papiers. Le Père Jacques participait au mouvement Front National, Rémy Dumoncel a été reconnu membre du réseau Vélites-Thermopyles.

En 1985, la médaille des Justes est remise à Avon-même, à titre posthume, en grande cérémonie, au maire Rémy Dumoncel et au Père Jacques. En 2003, c'est à la mairie du IV^e arrondissement de Paris, au cours d'une cérémonie collective, que Sébastien Natta, 14 ans, reçoit la médaille des Justes, attribuée à titre posthume à son arrière-grand-père, Paul Mathéry. La commune d'Avon (près de Fontainebleau) devrait s'honorer de ce que trois de ses concitoyens aient été reconnus comme "Justes des Nations", mais cela ne semble plus être le cas: Mme Natta, fille de Paul Mathéry, n'a pas été reçue par l'actuel maire d'Avon quand, il y a deux ans, elle s'est déplacée pour le rencontrer après avoir pris rendez-vous, afin d'organiser la cérémonie. Les associations patriotiques locales n'ont toujours pas reçu de réponse, au bout d'un an et demi, à leur demande de nommer "école Paul Mathéry", le groupe scolaire, sans autre nom que "Avon-centre", et qui fut autrefois l'école-mairie, lieu d'arrestation de Paul Mathéry.

Alors que dominaient en France et en Europe la collaboration, la peur ou l'indifférence, des hommes comme Paul Mathéry, Rémy Dumoncel, le Père Jacques ont risqué et perdu leur vie pour se porter au secours, simplement au nom de l'humanité, d'êtres voués à l'arrestation et à la mort parce que nés juifs.

Aujourd'hui, si la *Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français*, est également la *Journée nationale d'hommage aux Justes de France*, il est regrettable, que dans certains lieux, la mémoire soit mise sous le boisseau.

Maryvonne Braunschweig ¹

¹ Maryvonne Braunschweig est l'auteur avec Bernard Gidel du livre : *Les Déportés d'Avon. Enquête autour du film de Louis Malle : « Au revoir les enfants »*, Editions La Découverte, Paris, 1989, et aussi de *Fontainebleau-Avon 1940-1945. A travers plaques, stèles et monuments, faits de résistance, répression, persécutions*, 24 euros, Union des Déportés d'Auschwitz

VI / LES JUSTES PARMIS LES NATIONS :

ENTRE MÉMOIRE ET HISTOIRE.

TEXTE DE SARAH GENSBURGER

« Ces gens qui nous ont cachés n'ont pas tout de suite été nos Justes. Cela a même mis beaucoup de temps. Ils ont d'abord été nos cacheurs, puis nos sauveurs et puis seulement nos Justes ». Par ces mots, un ancien enfant caché essaya de nous expliquer le cheminement qui l'a conduit à demander, à Yad Vashem, la reconnaissance de la directrice d'un établissement protestant qui l'avait accueilli et finalement sauvé. « Cacheur », « sauveurs », « Justes », de nombreux termes peuvent recouvrir la réalité historique qu'est l'acte de sauvetage.

A côté d'une présentation générale sur l'identité des Justes ou sur leurs actions, questions déjà largement abordées dans ce cahier, cette remarque préliminaire oblige à une réflexion au second degré sur le « lieu de mémoire »¹ qu'est devenu le titre de Juste parmi les Nations en France. A disposition des témoins, personnes juives sauvées comme sauveteurs, et des historiens, il occupe une position particulière, entre mémoire et histoire.

Entre mémoire et justice : la longue histoire d'un terme juridique

L'histoire du titre de Juste parmi les Nations est trop longue pour être relatée en détails dans le cadre de ce texte². Mais les méandres qui ont conduit le titre à son développement actuel peuvent être rapidement retracés. Entendu comme des non-Juifs qui ont risqué leur vie pour sauver des Juifs, le terme de « Hasidei Ummot Ha-Olam », Juste parmi les Nations, figure déjà dans la loi qui crée Yad Vashem, adoptée par la Knesset, le 19 août 1953. Mais il reste pendant dix ans lettre morte.

Il est coutume de dire que le procès Eichmann change totalement la vision de la mémoire du génocide des Juifs, en Israël comme dans le reste du monde³. Il en va de même en ce qui concerne la figure du Juste parmi les Nations. Les réactions critiques d'une partie des autres Etats et l'apparition, au coeur de l'horreur, de visages de sauveurs conduisent plusieurs personnes sauvées à s'adresser à Yad Vashem et/ou au Premier Ministre israélien⁴ pour qu'un hommage officiel soit

¹ Pierre Nora, *Les lieux de mémoire* (Paris, 1997)

² Le doctorat de l'auteur, en cours de rédaction, en donnera un récit complet. La soutenance est prévue pour décembre 2004 à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

³ Voir notamment l'analyse d'

⁴ Archives de Yad Vashem

rendu à ces hommes et femmes à l'attitude courageuse. Ils deviennent ainsi des « Justes parmi les Nations » et sont considérés simultanément comme des amis des Juifs et d'Israël.

Dès mai 1962, les premiers arbres sont plantés dans l'Allée des Justes de Yad Vashem. A cette occasion, des protestations publiques en Israël, quant au choix des personnes distinguées, mettent en évidence la nécessité de créer une procédure réglementée. Le titre de Juste est, dès lors, d'emblée institutionnalisé comme une nomination juridique. Né d'un procès, il est lui-même attribué selon un processus mêlant « témoignages certifiés », « auditions », « juges » et « rapporteurs ». A l'image du droit anglo-saxon, les contours du titre ne sont pas définis a priori. Ils se dessinent progressivement à travers la jurisprudence. Définition juridique en construction, la réponse à la question de savoir « qui est un Juste parmi les Nations ? » n'a historiquement rien eu d'évident¹. De façon presque imperceptible, elle évolue encore aujourd'hui.

Des souvenirs individuels à la mémoire nationale française

En France, ce processus de constitution d'une figure signifiante autour du titre de Juste parmi les Nations a pris, à son tour, plusieurs décennies. Dans les années soixante, dans leur majorité, les premiers témoins à demander la reconnaissance de sauveteurs français habitent Israël. Connaissance du titre ou, surtout, écho dans son propre cadre de représentation, l'explication de cette restriction doit encore être recherchée. Toujours est-il que peu de Juifs de France font appel à ce titre pour honorer publiquement leur bienfaiteur durant les premières années d'existence de la procédure.

Plus généralement, et quel que soit le lieu de vie du témoin, peu de Justes français sont reconnus. Ainsi alors qu'en 1970, 230 Justes hollandais ont été nommés, seulement 50 Français ont reçu cet honneur. Pour la plupart des témoins que nous avons rencontrés, cette démarche est vécue comme une possibilité de rendre, ne serait-ce que partiellement, la quasi « seconde vie » qui leur a été donnée par leurs sauveteurs. Mais derrière cette convergence de conception, le relativement faible développement du titre en France doit conduire à s'interroger sur la complexité du rapport que peuvent entretenir avec lui certaines des personnes sauvées. Comme le dit Denise Sikierski, ancienne de la Résistance juive en France et active, dans les années 80, pour la reconnaissance des Justes français², « il devrait y en avoir...mais vu le nombre d'années qui a passé je ne crois pas qu'on pourra en honorer encore plus. Mais je ne sais pas pourquoi en France, encore maintenant je ne sais pas pourquoi, le message n'est jamais passé. Quand le département des Justes a été créé en 63, je sais que le ministère des affaires étrangères a envoyé à toutes les délégations israéliennes,

¹ Pourtant le seul à être explicité dans la loi de 1953, le critère du risque a lui-même donné lieu à une définition par étape, voir par exemple dossier de Aristide de Sousa Mendes, Archives du Département des Justes de Yad Vashem, Jérusalem.

² Voir la notice la concernant dans

dans tous les pays du monde, une circulaire disant qu'on avait créé le département des Justes et qu'il fallait essayer de récolter des témoignages etc. Bon mais en France ça n'est pas passé. Pourquoi ? Je ne sais pas ? Jusqu'à aujourd'hui je ne suis pas arrivée à savoir, le message n'est pas passé. »

Elle émet ses propres hypothèses. « Et moi j'ai parlé à des dirigeants communautaires en France, des gens tout à fait dans le bain et actifs et tout. Des dirigeants communautaires ! Qui savaient que ça existait mais qui m'ont dit « mais nous on croyait que c'était par exemple comme un consul étranger ou un préfet ou quelqu'un de très haut placé qui avait fait quelque chose et sauvé beaucoup de Juifs alors oui alors..., qu'on lui décernait la médaille des Justes et tout et tout. On l'honorait et tout. J'ai dit « mais jamais de la vie ça peut être une concierge, ça peut être un ouvrier, ça peut être un paysan. Ça peut être n'importe qui, un secrétaire de mairie. Un je ne sais pas... » « Ah ça on s'est jamais douté. » Et c'est pour ça que les gens n'allaient pas témoigner. Ils n'avaient pas compris ce que c'était. Ils avaient une fausse idée. »¹ Au-delà des ces éventuels malentendus quant à la définition, ces tergiversations posent la question de la normalité de l'action. Finalement, peut-être que l'acte isolé de sauver son voisin, son patron ou son employé peut sembler plus « normal » à certains dans le contexte d'une France historiquement, et du moins officiellement, construite sur des valeurs de « liberté, égalité, fraternité » et où la répartition des groupes par catégories officielles, notamment religieuses, n'était pas d'usage, à la différence, par exemple, de la Hollande, plus construite sur une structure de type communautariste. Il apparaît que, pour être comprise, l'expression de souvenirs individuels à travers le titre de Juste parmi les Nations doit être rapportée en partie au contexte national dans lequel elle s'effectue. Rapport au passé de la guerre, sentiments d'appartenance et identités sont autant d'éléments qui structurent cette expression.

A partir du milieu des années 1980, l'effectif des reconnaissances annuelles de Justes français connaît une forte augmentation tandis que, par exemple, tout en restant élevé le rythme des nominations hollandaises décroît. Entre temps, la reconnaissance des Justes Polonais a connu une forte augmentation. Certes encore de façon moindre que dans ces deux pays, les Juifs sauvés en France, qu'ils habitent Israël, les Etats-Unis, la Belgique, l'Hexagone ou ailleurs font encore relativement peu appel au cadre d'évocation de leur passé personnel que leur propose le titre de Juste parmi les Nations. Au-delà des différences historiques propres à la persécution, aux modalités spécifiques à chaque pays, de nombreux facteurs sociologiques concourent donc à expliquer cette relative timidité. Ils montrent avant tout que le titre de Juste doit être contextualisé pour être interprété.

¹ Entretien réalisé le 24 juin 2003 à Jérusalem.

Parallèlement, ce développement quantitatif du titre de Justes parmi les Nations pour la France va de pair avec une évolution qualitative. Un glissement s'effectue des souvenirs privés à la scène publique, des mémoires individuelles à la mémoire dite nationale. Lors des entretiens, et jusque lors de la conférence dans le prolongement de laquelle s'inscrit cette présente brochure, plusieurs témoins ont exprimé leur interrogation, parfois leur regret, vis-à-vis de l'absence d'honneur républicain rendu à ces sauveteurs, de type médaille de la résistance, à l'image de celui que leur rend Israël. Cette absence est en partie comblée en 2000. Promulguée le 10 juillet 2000, une nouvelle loi instaure « une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France qui ont recueilli, protégé ou défendu, au péril de leur propre vie et sans aucune contrepartie, une ou plusieurs personnes menacées de génocide. Cette journée est fixée au 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'hiver à Paris, si ce jour est un dimanche ; sinon, elle est reportée au dimanche suivant. Chaque année, à cette date, des cérémonies officielles sont organisées aux niveaux national et départemental, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ». Ce texte fait entrer le titre même de Juste parmi les Nations au sein de l'histoire canonique nationale. Au 31 décembre 2003, 2366 Français ont été nommés Justes parmi les Nations. Ce rapport avec l'échelle nationale, notamment le passage des individus que sont les Justes français au collectif de la France, est fréquent et complexifie l'évocation du titre, en en faisant un enjeu potentiel. Par exemple, tandis que Joe Liberman, candidat démocrate à l'élection présidentielle américaine, fustige la France et son antisémitisme en rappelant qu'elle ne compte d'ailleurs que 2000 Justes, un Juif de France, révolté par ces accusations récurrentes, et par la mise à l'honneur de la Pologne qui l'accompagne, s'adresse à moi m'expliquant sa volonté de lui répondre en rappelant à son tour que les trois quarts des Juifs de France ont échappé à la déportation tandis que les Juifs de Pologne ont presque tous été exterminés¹.

En guise de conclusion : Entre mémoire et histoire : les « Justes parmi les Nations » : une catégorie pertinente pour la discipline historique ?

Dans ce contexte particulier, les historiens se doivent d'avoir conscience des implications et des racines de la figure des Justes parmi les Nations. En effet, parallèlement à une réappropriation du titre de Juste par la mémoire dite officielle, utilisation diraient certains², le titre fait également son apparition au sein du champ spécifique de l'histoire entendue comme discipline, celle du

¹ Je précise que la démarche du sociologue m'a conduite bien sûr à ne pas donner suite à cette demande de prise de partie.

² Voir à ce sujet la conclusion de l'article d'

génocide des Juifs pendant la Seconde guerre mondiale¹ d'une part, mais aussi celle du génocide rwandais², de l'épuration ethnique en ex-Yougoslavie voire du Goulag³, d'autre part.

Même lorsqu'elle est restreinte à son champ apparemment le plus naturel, celui du Génocide des Juifs, l'emploi du terme comme catégorie historique ne va pas sans une nécessaire mise en perspective. Fondamental pour la construction des mémoires individuelles, présent au sein de celles de mémoires dites nationales, le titre de Juste est un titre construit par les individus qui y concourent qu'ils soient juges au sein de la Commission de Désignation des Justes parmi les Nations, responsables institutionnels ou simple témoin. Prénotion durkheimienne, il ne peut permettre de comprendre le sauvetage des Juifs que dans la mesure où sa genèse est retracée et comprise. Terme moralement et éthiquement exemplaire, notamment pour l'enseignement de l'histoire et la construction identitaire des nouvelles générations, il peut certes constituer un point de départ pour la recherche historique proprement dite. Mais, in fine, dans une démarche scientifique, qu'apporte-t-il aux catégories plus larges et plus objectivables d'aide, d'accueil, de refuge ou de sauvetage, inscrite dans l'idée de processus plutôt que dans celle d'être ? Tout « historien des Justes » se doit de répondre à cette question avant d'entamer sa recherche. La diversité des Justes et l'impossibilité d'en tracer un portrait type, soulignées par Lucien Lazare, viennent d'ailleurs à l'appui de cette interrogation méthodologique et épistémologique.

Or, justement, au-delà des approches en termes de « victimes », « Justes » ou « bourreaux »⁴, les études les plus récentes ont montré l'importance d'un intérêt particulier à accorder à la « zone grise » pour comprendre les mécanismes mêmes de la persécution, suivant en cela les conseils de Primo Levi. En 1986, ce dernier déplorait déjà, en effet, que « dans ceux qui lisent (ou écrivent) aujourd'hui l'histoire des camps on voit se manifester avec évidence la tendance, plus le besoin, de séparer le mal du bien, de pouvoir prendre parti, de répéter le geste du Christ au Jugement dernier : ici les justes, là les réprouvés. Ce sont surtout les jeunes qui demandent que les choses soient claires, que la séparation soit franche ; leur expérience du monde étant pauvre, ils n'aiment pas l'ambiguïté. Leur attente reproduit d'ailleurs de manière exacte celle des nouveaux arrivants au Lager, jeunes ou pas : tous, à l'exception de ceux qui avaient traversé une expérience analogue, s'attendaient à trouver un monde effrayant mais déchiffrable, conforme à ce modèle simple que nous portons ataviquement en nous »⁵. Ce rapport spécifique au passé fait que, d'une part, l'histoire des Justes est un outil particulièrement fructueux pour permettre la transmission de la mémoire et de l'histoire du génocide aux jeunes mais que, d'autre part, et dans l'exact même temps, pour retracer, en amont, ce passé par la démarche scientifique de la recherche historique, il doit être considéré de

¹ Par exemple la parution récente de :

² Voir les travaux de Jean Hatzfeld sur le Rwanda. Il utilise explicitement le terme.

³ Sur ce point voir nombre de développements en Italie.

⁴

⁵ p 37.

manière réflexive et avec recul. Ainsi, les réflexions actuelles sur la frontière nécessaire entre travail du juge et travail de l'historien peuvent utilement nourrir celles sur la position de la figure du Juste entre mémoire et histoire¹.

Sarah Gensburger, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales*

sgensburger@yahoo.fr

*Ancienne élève de l'E.N.S de Cachan et de l'I.E.P de Paris, Sarah Gensburger est agrégée de sciences sociales. Elle termine actuellement sa thèse de sociologie de la mémoire sur « la mémoire des Justes parmi les Nations en France », à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et enseigne en qualité d'A.T.E.R à l'Université Paris VIII. Elle a notamment publié « Les figures du Juste et du Résistant et l'évolution de la mémoire historique française de l'Occupation » in *Revue Française de Science Politique*, n°2, 2002. En 2003, elle a parallèlement travaillé sur le trou de mémoire qui a entouré les camps annexes de Drancy dans Paris et publié *Des Camps dans Paris. Austerlitz, Léviton, Bassano, juillet 1943-août 1944*, aux Editions Fayard, en collaboration avec Jean-Marc Dreyfus.

VII / UNE LECTURE HISTORIENNE DE DEUX FILMS : « LES ARMES DE L'ESPRIT », film documentaire de Pierre SAUVAGE sur le Chambon sur Lignon, village cévenol protestant, médaille collective des Justes, ET « MONSIEUR BATIGNOLE », film de fiction de Gérard JUGNOT, un juste des Nations ?

¹

TEXTE DE MARIE-PAULE HERVIEU

Le film de Pierre SAUVAGE « Les armes de l'esprit »¹ a été présenté à la télévision² le 28 novembre 1998 . Ce documentaire est extrêmement composite : il est à la fois l'autobiographie d'un cinéaste juif né le 25 mars 1944 au Chambon sur Lignon , lieu de refuge de ses parents et l'histoire de quelques uns des 5000 réfugiés juifs qui furent hébergés sur le plateau Vivarais-Lignon. Celle aussi de leurs sauveteurs, devenus à titre individuel ou collectif « Justes des Nations » dont le cinéaste enregistre les témoignages. Il est enfin un montage de photos, d'entretiens, par exemple avec Georges LAMIRAND, ancien secrétaire d'Etat à la jeunesse, et de récits constitués à partir d'archives et de travaux d'historiens.

Le lieu du tournage est le Chambon sur Lignon, commune rurale de Haute-Loire, environ 5000 habitants, en très grande majorité protestants.

« *Les armes de l'esprit* » est un film construit de manière chronologique, mais encadré par les images du retour de Pierre SAUVAGE, arrivant par le train, puis du cinéaste retrouvant la famille Roche chez laquelle ses parents furent hébergés. Il est plus encore, comme son titre l'indique, une analyse de la résistance intellectuelle, ou plus exactement spirituelle dans laquelle ces descendants d'Huguenots et leurs pasteurs protestants se sont collectivement engagés. La double référence à Albert Camus, venu au Chambon pour des raisons de santé et y écrivant *La peste*, signe le caractère éthique de ce film hommage à des hommes et des femmes de foi. C'est en effet sous la conduite de leurs pasteurs : André Trocmé et Edouard Theys, eux-mêmes objecteurs de conscience et pacifistes, que ces habitants manifestèrent leur refus de l'armistice « signé dans le déshonneur » puis organisèrent le sauvetage d'enfants, adolescents et adultes juifs, français et étrangers.

Ce que le film montre, par exemple au travers des témoignages d'Henri et Emma Héritier, ce sont les motivations de ces familles qui, pour des raisons de foi et d'humanité, acceptèrent de cacher des juifs menacés, fidèles en cela à leurs textes sacrés et à leur histoire de minorité religieuse persécutée.

Quant à leurs pasteurs et à leurs enseignants : André Trocmé et sa femme Magda, E.Theys, Roger Darcissac et Daniel Trocmé ... ce fut pour des raisons idéologiques et politiques qu'ils entrèrent en résistance : refusant de donner des noms, exhortant leurs fidèles à vivre selon leurs convictions, réactivant la mémoire de la persécution et de la résistance des Huguenots, rappelant la proximité des protestants avec le « peuple du Livre ».

¹ USA-France, 1989, 90 minutes, couleurs. 35 mm, 16mm, vidéo.

² France2 mais aussi à la télévision américaine en 1990 et 1992

Il y eut donc près de 5000 personnes : de jeunes juifs, des couples, voire des familles entières qui vécurent, soit cachés dans des fermes, soit hébergés dans des pensionnats, par exemple au collège cévenol (38 élèves en 1938, 300 en 1943), soit accueillis dans les hôtels et pensions. Ils étaient venus là par l'intermédiaire de l'OSE (Organisation juive de secours aux enfants), du Secours suisse aux enfants ou des Quakers américains, autant de structures humanitaires coexistant avec des aventures individuelles, de jeunes juifs arrivés là par hasard, sans le secours d'un réseau d'entraide.

La résistance organisée ne fut pas absente du plateau, soit sous la forme de la production à grande échelle de faux papiers par Oscar Rosowsky, soit sous celle des maquis du département de la Haute-Loire et du réseau André, soit par la mise en place de filières d'évasion vers la Suisse.

A deux reprises la vie des habitants du plateau, et en particulier des réfugiés fut menacée : une première fois avec une descente de gendarmerie, fin août 1942, une seconde fois, le 29 juin 1943 avec l'intervention de la Gestapo et l'arrestation de Daniel Trocmé et de 18 jeunes, internés et déportés.

Le Chambon sur Lignon fut libéré par la 1^{ère} armée française et les liens entre les personnes juives et leurs sauveteurs ont été parfois interrompus, le temps, comme le dit Joseph Atlas, non pas d'oublier mais de se refaire une vie et d'intégrer l'expérience de la douleur, de la perte, ici ou ailleurs, dans un autre pays. Mais en fin de compte beaucoup sont revenus, ont recherché et retrouvé les familles d'accueil. Ainsi, Pierre Sauvage, devenu américain, est l'auteur d'un film fort et émouvant, largement diffusé et maintes fois récompensé. Il a aussi créé une fondation Chambon (aux Etats-Unis) et une association des « Amis du Chambon » qui organise du 11 au 13 juin 2004 des journées « Mémoire du Plateau ».

Le film de Gérard Jugnot, « *Monsieur Batignole* », date de 2001. Il met en scène un personnage de français ordinaire pendant le période de l'occupation : Edmond Batignole est un artisan-commerçant charcutier, mais il est aussi un petit profiteur du marché noir et du commerce de bouche avec des officiers de l'armée d'occupation. De plus, il récupère sans état d'âme un appartement spolié à ses voisins juifs arrêtés et une camionnette de livraison. Nationaliste, il manifeste par la bande des sentiments anti-allemands hérités de son expérience de la première guerre mondiale, il n'aime pas ceux qu'il appelle les « Frisés » ou « les Boches », enfin il partage le système de valeurs et de représentation pétainistes. Quant à son antisémitisme, il est de tradition, avec des stéréotypes datant du XIX^{ème}, mais dans son environnement son futur gendre travaillant à « je suis partout » et au « Piloni » est lui très engagé dans la collaboration idéologique et affiche une volonté destructrice.

Au travers d'une histoire de sauvetage d'abord involontaire puis assumé, le metteur en scène opère un renversement de situation en faisant d'Edmond Batignole un sauveteur d'enfants juifs, qu'il cache puis fait passer en Suisse : d'abord son jeune voisin Simon / Gérard Bernstein, puis deux petites filles, ses cousines.

Ses motivations sont assez simples : on n'arrête pas des enfants, seraient-ils juifs, et à terme, une prise de conscience par sa capacité à se mettre à la place de l'autre, des victimes : une conduite très explicite dans le discours qu'il adresse au policier français sur les multiples formes de la persécution des juifs. Aidé par un prêtre catholique, il accompagne les trois enfants jusqu'en Suisse, choisissant d'y rester avec eux jusqu'à la fin de la guerre.

Ce film, tout public, est très efficace parce qu'il ne dissimule pas les enjeux d'argent ou idéologique par exemple des antisémites militants : dans le film, un écrivain et un policier.

Il est aussi émouvant parce que le personnage de Batignole, dans sa simplicité et les risques qu'à terme il assume, devient un être attachant sans se transformer en héros.

Enfin les enfants, explicitement de religion juive, fils et filles de parents disparus sont des acteurs à part entière. Ils disent à la fois la vérité des situations mais aussi les mensonges, les ambiguïtés et les vantardises des adultes.

Si, comme l'écrit Lucien Lazare, le Juste est un non-juif qui participa de façon active et désintéressée au sauvetage des Juifs, Monsieur Batignole est bien une figure cinématographique de « Juste des Nations ».

Marie-Paule HERVIEU

Le Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah –Amicale d'Auschwitz, remercie très chaleureusement les Justes qui témoignent ici, ces « Héros silencieux » comme les appelle Inge Deutschkron, survivante.

Bibliographie

- BOEGNER (le pasteur)**, (1940- 1945), *Carnets*, présentés et annotés par Philippe Boegner, Fayard, 1992.
- BOEGNER Philippe**, *Ici on a aimé les juifs*, Ed.. JC Lattès 1982
- BOLLON (G)**, « *La Montagne vellave, terre d'accueil* » - Actes du Colloque du Chambon sur Lignon : *Le Plateau Vivarais-Lignon, Accueil et Résistance - 1939-1944* - Editions SHM, 1992.
- BRAUNSCHWEIG Maryvonne et GIBEL Bernard**, *Les déportés d'Avon, la découverte*, 1989
- CASTILLE René**, *Le Sauvetage des enfants juifs de France. Actes du colloque de Guéret, 29 et 30 mai 1996*, Association pour la recherche et la sauvegarde de la vérité historique sur la Résistance en Creuse, 1998
- COLLECTIF**, *Paroles d'étoiles, J'ai lu*, Librio, 2002
- DELATTRE Lucas Fritz Kolbe** - *Un espion au coeur du IIIème Reich*, Denoël 2003
- DELPARD Raphaël**, *Les justes de l'Ombre*, Jean-Claude Lattès, 1995.
- FIJALKOW Jacques**, *Vichy, les Juifs et les Justes - L'exemple du Tarn*, Privat 2003.
- FRALON José-Alain**, *Le juste de Bordeaux*, Mollat Editeur, 1995.
- GILBERT Martin**, *Les Justes, les héros méconnus de la Shoah*, Paris, Calman-Lévy, 2002
- GUTMAN Israël (sdr)**, *Dictionnaire des Justes de France* , Jérusalem, Yad Vashem, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2003
- HALTER Marek**, *La force du bien*, édité en Livre de Poche.
- HANNOUN Robert**, *L'épopée des Justes de France (1939-1945)*, Paris, Connaissances et savoirs, 2005
- HAUTVAL Adélaïde**, *Médecine et crimes contre l'humanité, témoignage*, avant propos de Claire Ambroselli, Présentation et postface d'Anise Postel-Vinay, Actes Sud, 1991.
- JOUTARD Philippe, Poujol Jacques et Cabanel Patrick**, *Cévennes, terre de refuge*, Presses du Languedoc-Club Cévenol, 1987
- KEANEALLY Thomas**, *Schindler's list*, Pearson Education, 2003
- KLARFELD Serge**, *Vichy-Auschwitz, la "solution finale" de la question juive en France*, Fayard, 2001
- LAZARE Lucien** :
- *L'abbé Glasberg*, Le Cerf, 1990
 - *La Résistance juive en France*, Stock, 1987
 - *Le Livre des Justes*, Hachette, 1996 (1^{ère} édition J.C. Lattès, 1993),
 - *La Résistance juive, un combat pour la survie* ; Editions du Nadir de l'Alliance Israélite universelle, 2002
 - *Dictionnaire des Justes de France : (1962 - 1999) : suivi de la liste des titres décernés en 2000, 2001 et 2002*, Arthème Fayard /Yad Vashem Jérusalem, 2003
- LEWERTOFSKI Catherine**, *Morts ou juifs, la maison de Moissac 1939-1945*, Flammarion, 2003
- MARRUS et PAXTON**, *Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, 1981
- PERTHUIS Valérie**, *Le sauvetage des enfants juifs du camp de Vénissieux, 26 août 1942*, Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 1997
- POUJOL Jacques**, *Les protestants français entre 1939-1945 - dictionnaire thématique et biographique*, Editions de Paris - Max Chaleil, 2000
- SAMUEL Vivette**, *Sauver les enfants*, Liana Levi, 1998
- SCHNEIDER Peter**, *Encore une heure de gagnée, Comment un musicien juif survécut aux années du nazisme*. Grasset, 2002 http://www.edition-grasset.fr/chapitres/ch_schneider4.htm
- SPIRE Antoine**, *Ces enfants qui nous manquent*, Éd. Maren Sell, 1990.
- WEILL Joseph**, *Le combat d'un juste*, Editions Cheminements, octobre 200
- WERBELL Frederick E. / Clarke Thursthon**, *Wallenberg, le héros disparu*, Belfond, 1987
- ZACHARY Dominique**, *La patrouille des enfants juifs*, deux albums BD de Jean-Claude Servais
- ZEITOUN Sabine**, *Ces enfants qu'il fallait sauver*, Albin Michel, 1989

Filmographie

Les Enfants de Chabannes, film de Lisa Gossels et Dean Wetherell

Monsieur Batignole, film de Gérard Jugnot

La colline aux mille enfants, film de Jean-Louis Lorenzi

Au revoir les enfants, film de Louis Malle

Les armes de l'esprit, film de Pierre Sauvage :

La liste de Schindler, film de Spielberg

Les Enfants du père Jacques, film de Michel Fresnel

SAUVAGE Pierre

FONDATION DU CHAMBON/

AMIS DU CHAMBON

8033 SUNSET BOULEVARD

90046 LOS ANGELES.CA

USA

Tel : (00) 1 323 650 17 7?

Fax : (00) 1 323 654 46 89

SAUVAGE Pierre

FONDATION DU CHAMBON/

AMIS DU CHAMBON

1, ROUTE DE SAINT AGREVE

43400 LE CHAMBON SUR LIGNON

FRANCE

Tel : 04 71 65 83 10

Fax : 04 71 65 83 87

sauvage@chambon.org